



Bulletin Officiel

N°7158 Vendredi 19 juillet 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME-	3
LLOYD TUNISIEN	4

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME-	5
LLOYD TUNISIEN	7

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE	9
BH BANK	12
BH LEASING	16
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-	18
ESSOUKNA	20
EURO-CYCLES	22
HANNIBAL LEASE	23
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS-	25
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	27
SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS-	30
SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-	31
UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS -UNIMED-	34

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TAYSIR 2024-1

36

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

42

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 04/07/2024*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- NEW BODY LINE
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME-

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- LLOYD TUNISIEN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir **le mercredi 31 juillet 2024 à 9 heures** au siège de la Banque en une Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que sa date.
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2022.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.
5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
6. Quitus aux administrateurs,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et de la rémunération des membres des Comités qui en sont issus au titre de l'exercice 2023.
9. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.
10. Renouvellement de mandats d'administrateurs au Conseil d'administration.
11. Désignation d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne d'Assurances -LLOYD Tunisien-

Siège Social: Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd
Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société « LLOYD TUNISIEN » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour **Lundi, le 29 Juillet 2024 à 10H**, au siège de la société LLOYD TUNISIEN sis à Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd, Les berges du lac 2, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation à l'Assemblée,
2. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023,
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023,
4. Affectation des résultats,
5. Approbations des conventions règlementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales
6. Quitus aux Administrateurs,
7. Fixation du montant des jetons de présence,
8. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2024 – AS – 0968

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-
Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 Juillet 2024.

Décision N°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 31 juillet 2024 et de ses raisons, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

Décision N°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion 2022 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2022, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

Décision N°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions soumises à autorisation, visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

Décision N°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

Décision N°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat reporté pour l'exercice 2021	-113 936 423.888
Résultat net de l'exercice 2022	-12 786 982.211
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	-12 400 486. 684
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	-386 495.527
Résultats reportés au 31 décembre 2022	-126 723 406.099
▪ Pertes reportées	-123 457 352.156
▪ Amortissements différés	-3 266 053.943

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

Décision N°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque Comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président de Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération issus du Conseil d'administration, d'un montant net de cinq cent dinars (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces Comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un Comité.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

Décision N°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

Décision N°8 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement des mandats des administrateurs suivants au Conseil d'administration de la Banque pour le mandat 2023-2025 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025 :

- M. Mohamed LARBI DABKI
- M. Mohamed Adel SOUISSI
- M. Fethi SAHLAOUI
- Madame Salma DAMAK
- M. Ahmed KHARRAT
- M. Mohamed Nejib BLIBECH
- M. Hassen BECHEIKCH LARBI

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

Décision N°9 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la désignation du Bureau représenté par M.en qualité de co-commissaire aux comptes de la Banque pour les années 2023, 2024 et 2025 et ce, en remplacement du cabinet CKT, représenté par M. Khaled THABET.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

Décision N°10 :

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication chaque fois qu'il y aura lieu.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Tunisienne d'Assurances -LLOYD Tunisien-
Siège Social: Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd
Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

La société Tunisienne d'Assurances Lloyd Tunisien publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 Juillet 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie les modes et les délais de convocation et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation statutaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune restriction ni réserve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice 2023 dans leur intégralité et tels qu'ils lui ont été présentés et certifiés par les commissaires aux comptes. Ces états financiers font ressortir un total actif net pour un montant de 527 493 482 dinars et un résultat net de 9 223 906 dinars.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le résultat de l'exercice 2023 qui s'élève à 9 223 906 dinars et décide de l'affecter comme suit :

Résultats de l'exercice	9 223 906
Résultats reportés 2023	4 788 667
Résultats reportés	10 500 000
Bénéfice distribuable	24 512 573
Reserve Légal	1 225 628,650
Reserve Fonds social	300 000
Report à nouveau	22 986 944,350

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve toutes les conventions réglementées telle que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5000 TND le montant brut des jetons de présence annuels à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué en plus aux administrateurs membres des comités permanent d'audit et des risques.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

2024 – AS – 0970

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE

Siège Social : 45 Avenue, Keireddine Pacha, 1002 Tunis

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024.

Indicateurs :

(en DT)

	2ième trimestre de l'exercice comptable 2024	2ième trimestre de l'exercice comptable 2023	du 01/01/2024 au 30/06/2024	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023(*)
1/ Primes émises	<u>75 943 546</u>	<u>69 549 189</u>	<u>160 890 336</u>	<u>148 180 458</u>	<u>238 917 382</u>
Non Vie :	40 787 941	38 216 491	113 266 933	106 528 556	167 870 189
Automobile	17 835 057	16 881 786	49 393 844	45 253 940	80 381 188
Incendie& Multirisques	4 702 129	4 072 733	19 236 090	16 685 146	21 524 097
Transport	4 655 476	4 884 040	7 311 852	8 137 491	13 634 640
Autres branches	13 595 279	12 377 932	37 325 146	36 451 980	52 330 265
Vie :	35 155 605	31 332 698	47 623 403	41 651 901	71 047 193
2/ Primes cédées	<u>10 527 796</u>	<u>12 041 565</u>	<u>32 828 722</u>	<u>32 803 694</u>	<u>43 838 203</u>
Non Vie :	10 384 819	11 880 574	32 377 538	32 107 826	42 562 479
Automobile	687 890	534 018	2 236 177	1 901 279	3 914 787
Incendie& Multirisques	3 442 835	3 347 386	16 045 221	13 811 730	17 454 670
Transport	3 357 760	4 467 073	4 693 397	6 371 100	8 331 939
Autres branches	2 896 334	3 532 096	9 402 744	10 023 718	12 861 083
Vie :	142 977	160 991	451 183	695 867	1 275 723
3/ Commissions	<u>5 741 128</u>	<u>5 098 894</u>	<u>14 623 699</u>	<u>13 625 273</u>	<u>24 451 467</u>
4/ Charges de sinistres déclarés en cours	<u>29 195 622</u>	<u>50 285 358</u>	<u>49 180 859</u>	<u>68 476 764</u>	<u>146 888 248</u>
Non Vie :	24 495 456	31 330 171	39 660 495	45 060 056	107 904 379
Automobile	12 599 084	12 150 965	22 109 286	20 970 914	63 464 149
Incendie& Multirisques	2 220 798	8 069 643	3 175 562	8 459 193	3 158 027
Transport	180 976	116 186	221 700	152 667	881 190
Autres branches	9 494 599	10 993 377	14 153 947	15 477 282	40 401 013
Vie (**):	4 700 165	18 955 187	9 520 364	23 416 708	35 454 133
5/ Produits des placements	<u>17 589 316</u>	<u>15 828 124</u>	<u>33 485 961</u>	<u>27 326 002</u>	<u>57 153 243</u>
dont revenus financiers	17 038 826	14 408 646	32 589 360	26 467 401	55 257 926

(*) Chiffres au 31/12/2023 audités.

(**) Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2023 : Les indicateurs (commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie.

COMMENTAIRES:**1/ Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels au 30 JUIN 2024:**

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs:

- **La constatation des revenus:**
 - **Les Primes émises:** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.
 - **Les Primes cédées:** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurances, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.
- **La constatation des charges:**
 - **Charges de commissions:** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
 - **Charges de sinistres déclarés en cours** (Sinistres payés et Provisions pour sinistres à payer en cours): La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.
- **La constatation des produits des placements:** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31).

2/ Exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie du 1^{er} janvier au 30 Juin 2024 :**2-1/ Production :**

Une croissance de la production globale de la Compagnie de 8,58% avec un chiffre d'affaires de 160,9MD au 30 juin 2024. Celle-ci est véhiculée principalement par les branches Automobile, Vie, Maladie Groupe et les Risques d'Entreprises (Incendie et Multirisques).

A noter que la branche Transport a enregistré un gap de production (800mD environ) lié à la non-reconstruction de certaines affaires.

2-2/ Sinistres :

A fin juin 2024, la sinistralité globale de la Compagnie s'est établie à 25,43 % contre 31,18 % au 30 juin 2023, soit une amélioration de 5,75 points. Celle-ci s'explique principalement par l'absence de sinistres majeurs au niveau des Risques d'Entreprises (Incendie et Responsabilité civile) comparativement à la même période en 2023, ainsi que par une baisse de la sinistralité Auto de 1,5 points (S/P : 44,76%).

2-3/ Placements :

Une augmentation des produits de placements, au 30 Juin 2024, d'environ 6,2MD provenant essentiellement des revenus de notre portefeuille titres.

2024 - AS - 0971

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BH BANK**

Siege Social : 18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au deuxième trimestre 2024.

	Du 01/04/20 24 au 30/06/20 24	Du 01/04/20 23 au 30/06/20 23	JUN-24	JUN- 23 (3)	Décem bre- 2023 (3)	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	375 916	348 916	718 181	679 651	1 391 858	5,7 %
INTERETS	276 160	258 024	529 582	509 527	1 039 599	3,9 %
COMMISSIONS EN PRODUITS	39 274	38 964	74 513	70 314	144 670	6,0 %
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	60 482	51 928	114 086	99 811	207 589	14,3 %
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	180 581	182 980	356 633	366 834	726 812	- 2,8 %
INTERETS ENCOURUS	177 167	180 138	350 110	361 109	712 851	- 3,0 %
COMMISSIONS ENCOURUES	3 414	2 842	6 523	5 725	13 961	13,9 %
3- PRODUITS NET BANCAIRE	195 335	165 936	361 548	312 818	665 046	15,6 %
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 654	1 657	3 469	3 842	8 793	- 9,7 %
5- CHARGES OPERATOIRES	66 288	64 811	134 559	125 373	241 729	7,3 %
FRAIS DE PERSONNEL	47 616	47 760	95 528	88 902	176 427	7,5 %
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	18 672	17 051	39 031	36 471	65 302	7,0 %
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	2 719 581	2 305 303	2 494 723	18,0 %
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	137 760	244 789	269 275	- 43,7 %
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	2 581 821	2 060 514	2 225 448	25,3 %
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 739 397	10 569 381	10 211 362	1,6 %
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	9 274 472	8 891 745	8 751 506	4,3 %
DEPOTS A VUE	-	-	3 254 096	2 974 459	2 748 945	9,4 %
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 698	3 376	3 569	9,5 %

			289	787	091	%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 309	1 491	1 365	-
			970	793	143	12,2%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 281	1 192	1 193	7,4
			285	958	348	%

- (1) L'encours des crédits fin Juin 2024 tient compte des provisions constituées durant la période.
(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.
(3) Les chiffres de 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2024

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 Juin 2024, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2024.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/06/2024 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au deuxième trimestre de l'exercice 2024.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du deuxième trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 739 MDT à fin Juin 2024, contre 10 569 MDT à fin Juin 2023, soit une augmentation de **1,6 %**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 9 274 MDT à fin Juin 2024, contre 8 892 MDT à fin Juin 2023, soit une augmentation de **4,3 %**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont diminué de **12,2 %**, pour atteindre 1 310 MDT à fin Juin 2024 contre 1 492 MDT à fin Juin 2023.
- **Les produits d'intérêts** ont évolué de 20,1 MDT, soit **3,9 %**, pour atteindre 529,6 MDT à fin Juin 2024 contre 509,5 MDT à fin Juin 2023.
- **Les commissions perçues** par la banque ont augmenté de 4,2 MDT, soit **6 %**, pour atteindre 74,5 MDT à fin Juin 2024 contre 70,3 MDT à fin Juin 2023.

- **Le Produit Net Bancaire** a atteint **361,5** MDT à fin Juin 2024, contre **312,8** MDT à fin Juin 2023, soit une progression de **15,6 %**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **7 %**, pour atteindre 39 MDT à fin Juin 2024 contre 36,5 MDT à fin Juin 2023.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **7,5 %**, pour atteindre 95,5 MDT à fin Juin 2024 contre 88,9 MDT à fin Juin 2023.

2024 – AS – 0972

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH LEASING

RUE ZOHRA FAIZA -IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5
CENTRE URBAIN NORD - TUNIS MAHRAJANE 1008

BH LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} Trimestre 2024 :

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	2 ^{ème} Trimestre			Cumul			Exercice 2023
		2024	2023	Variations	30/06/2024	30/06/2023	Variations	
Secteurs	Agriculture	8 316	3 380	146,04%	13 593	8 239	64,98%	17 418
	Industrie	7 358	9 860	-25,37%	14 267	14 980	-4,76%	20 000
	BTP	866	1 380	-37,25%	5 851	3 253	79,86%	5 185
	Tourisme	6 656	1 483	348,89%	16 299	10 940	48,99%	21 487
	Services divers, commerce et transport	32 231	23 088	39,60%	62 192	47 852	29,97%	85 109
	Montant des Approbations	55 426	39 190	41,43%	112 201	85 263	31,59%	149 200
	Agriculture	5 267	2 846	85,02%	10 831	8 308	30,36%	15 119
	Industrie	4 320	5 541	-22,03%	9 706	12 137	-20,03%	14 446
	BTP	2 439	1 578	54,56%	4 545	2 273	99,96%	3 679
	Tourisme	8 191	6 175	32,65%	11 695	10 457	11,84%	15 736
	Services divers, commerce et transport	23 114	19 798	16,75%	43 279	37 653	14,94%	63 862
	Montant des Mises En Forces	43 330	35 939	20,57%	80 055	70 829	13,03%	112 843

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	2 ^{ème} Trimestre			Cumul		Variations en %	Exercice 2023**
		2024*	2023**	Variations	30/06/2024	30/06/2023		
Engagements	Approbations	55 426	39 190	41,43%	112 201	85 263	31,59%	149 200
	Mises en force	43 330	35 939	20,57%	80 055	70 829	13,03%	112 843
	Encours	-	-	-	290 412	279 790	3,80%	267 561
	Total des engagements	-	-	-	319 123	314 276	1,54%	297 891
	Total des engagements classés	-	-	-	41 462	53 270	-22,17%	47 834
	Trésorerie nette	-	-	-	11 167	10 085	10,73%	19 282
	Revenus nets de leasing	9 014	8 151	10,59%	19 081	17 531	8,84%	35 621
	Revenus bruts de leasing	27 599	24 030	14,86%	65 272	62 129	5,06%	145 729
	Produits nets de leasing	5 207	3 285	58,50%	9 317	6 997	33,15%	14 960
	Ressources d'emprunt	-	-	-	220 890	213 652	3,39%	218 288
	Capitaux propres avant résultat	-	-	-	35 395	32 259	9,72%	32 252
	Total des charges d'exploitation (hors provisions)	2 452	2 198	11,53%	5 158	4 466	15,48%	9 464

* Chiffres non audités

** Chiffres Définitifs et audités

Approbations : Contrat de leasing approuvé,

Mises en force : Contrat dont la facturation a démarré,

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période,

Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + Impayés + Engagements hors bilan,

Revenus bruts de leasing : Total loyer en HT (principal intérêts),

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing,

Produits nets de leasing : (revenus nets de leasing + autres produits d'exploitation + produits des placements financiers) - charges financières,

Ressources d'emprunts : représentent la partie non échue des emprunts obtenus.

Faits saillants du 1^{er} Semestre 2024 :

L'activité de BH LEASING durant le 1^{er} semestre 2024 par rapport à celui de 2023 a été caractérisée par :

- Une augmentation des mises en forces de 13,03%,
- Une augmentation des revenus nets de leasing de 8,84%,
- Une augmentation des produits nets de leasing de 33,15%,
- Une diminution des engagements classés de 22,17%.

2024 – AS – 0973

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La compagnie internationale de leasing - CIL- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024.

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	2ème trimestre 2024	2ème trimestre 2023	variation en %	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2023 30/06/2023(*)	variation en %	EXERCICE 2023(*)
MONTANT DES MISES EN FORCE	99 738	102 897	-3%	173 407	174 274	-0,50%	354 873
AGRICULTURES ET PÊCHE	13 534	12 475	8%	25 745	25 278	2%	52 302
BTP	5 876	5 437	8%	10 892	8 933	22%	19 413
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	5 552	7 332	-24%	12 079	13 984	-14%	30 833
TOURISME	8 994	10 664	-16%	13 614	14 748	-8%	31 364
LOCATION DES VOITURES	40 534	36 416	11%	58 199	53 124	10%	104 993
TRANSPORT	4 892	4 603	6%	10 864	8 109	34%	19 198
COMMERCE	12 486	15 544	-20%	24 705	31 439	-21%	58 892
SERVICES DIVERS	7 870	10 426	-25%	17 309	18 659	-7%	37 878
MONTANT DES APPROBATIONS	122 216	107 579	14%	232 118	196 781	18%	394 914
AGRICULTURES ET PÊCHE	16 008	13 645	17%	30 257	27 617	10%	56 715
BTP	5 250	5 542	-5%	12 334	10 600	16%	21 330
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	7 208	7 802	-8%	18 050	14 734	23%	35 506
TOURISME	9 517	10 093	-6%	20 399	17 506	17%	34 466
LOCATION DES VOITURES	48 332	37 398	29%	83 324	58 876	42%	110 930
TRANSPORT	5 753	4 776	20%	13 232	9 805	35%	22 266
COMMERCE	14 428	16 677	-13%	28 972	35 357	-18%	64 639
SERVICES DIVERS	15 720	11 646	35%	25 550	22 286	15%	49 062
TOTAL DES ENGAGEMENTS	675 942	615 815	10%	675 942	615 815	10%	626 779
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	59 700	63 917	-7%	59 700	63 917	-7%	45 899
REVENUS BRUTS DE LEASING	96 465	88 568	9%	187 693	175 555	7%	349 188
REVENUS NETS DE LEASING	21 059	18 493	14%	41 121	37 703	9%	78 951
PRODUITS NETS DE LEASING	12 180	10 851	12%	22 220	21 509	3%	42 773
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 208	3 299	-3%	6 529	6 257	4%	12 848
STRUCTURE DES RESSOURCES				496 457	443 823	12%	493 894
EMPRUNTS OBLIGATAIRES				27 126	39 316	-31%	39 558
EMPRUNTS ÉTRANGERS				99 359	111 573	-11%	113 998
AUTRES EMPRUNTS				369 973	292 934	26%	340 339
TRÉSORERIE NETTE				13 775	18 157	-24%	20 855
CAPITAUX PROPRES (**)				113 574	107 303	6%	107 202

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus nets de leasing : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

() Les capitaux propres** sans tenir compte du résultat de la période

Faits saillants :

Une augmentation des produits nets de leasing de 3%

Une augmentation des engagements de 10%

Une maîtrise des charges d'exploitation avec une évolution de 4%

2024 – AS – 0974

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024.

(Exprimés en Dinars)

Libellés	2 ^{ème} trimestre 2024	2 ^{ème} trimestre 2023	Au 30/06/2024	Au 30/06/2023	Au 31/12/2023
REVENUS					
VENTES	57 915	965 145	216 344	1 702 630	6 620 185
Ventes de logements	0	302 580	0	546 255	980 225
Ventes de magasins et bureaux	57 915	644 040	194 915	1 102 540	1 782 425
Ventes de terrains lotis	0	18 525	21 429	53 835	3 857 535
AUTRES	15 500	15 700	15 900	16 400	33 421
VALEUR AJOUTEE BRUTE	455 579	396 804	792 649	552 767	1 457 091
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-194 665	-419 082	-383 810	-781 316	-865 345
STOCK DE TRAVAUX EN COURS			25 312 713	10 424 927	16 170 166
VARIATION DU STOCK DE TRAVAUX EN COURS	3 686 007	1 192 324			
STOCK DE PRODUITS FINIS			15 299 223	16 299 469	15 466 686
VARIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS	-44 306	-681 192			
STOCK DE TERRAINS A BÂTIR			12 311 059	20 642 657	15 504 682
VARIATION DU STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	7 903	128 676			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			5 984 456	6 066 855	6 012 853
VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-20 358	-149 166			
STRUCTURE DES PLACEMENTS			24 000	24 000	24 000
PLACEMENTS			24 000	24 000	24 000
BONS DE CAISSE					
VARIATION DE LA STRUCTURE DES PLACEMENTS	0	0			
VARIATION DES PLACEMENTS	0	0			
VARIATION DES BONS DE CAISSE	0	0			
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE					
PRISE DE PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
TOTAL DES CREANCES			255 473	671 570	352 466
AVANCES RECUES DES CLIENTS			1 619 940	2 286 652	1 211 863
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	3 116 337	1 080 736	4 905 039	1 744 728	5 271 532

*Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (ESSOUKNA et le Client).

*Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier semestre 2024 se résument comme suit :

-Le chiffre d'affaires du premier semestre 2024 est de 216 mD à cause du retard dans l'achèvement d'un projet sis à El Menzah 9. Le chiffre d'affaires prévisionnel de ce projet est de 27.000 mD.

-Le total des ventes et promesses fermes a atteint au 30/06/2024 une valeur de 5.983 mD (ventes : 216 mD ; promesses : 5.767 mD).

-Trois projets sont en cours de construction à El Menzah 9 , Mannouba et la Nouvelle Médina 3.

2024 – AS – 0975

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D ACTIVITES TRIMESTRIELS**EURO-CYCLES**

Siège social : Z.I KALAA KEBIRA 4060 SOUSSE

La Société EURO-CYCLES publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} Trimestre 2024.

	LIBELLE	UNITES	Performances du 2 ^{ème} Trimestre		Variation		Cumul Période du 01/01 au 30/06		Variation		2023
			2024	2023	En valeur	EN %	2024	2023	En valeur	EN %	
1	CHIFFRE D'AFFAIRE	Milliers de Dinars	30 381	25 604	4 777	18,7%	54 300	49 197	5 103	10,4%	109 209
	Chiffre d'affaire Export	Milliers de Dinars	30 381	25 604	4 777	18,7%	54 300	49 197	5 103	10,4%	109 209
2	VOLUME DE PRODUCTION	VELOS	83 012	83 365	-353	-0,4%	152 912	150 674	2 238	1,5%	342 620
					En valeur				En valeur		
3	INVESTISSEMENTS	Milliers de Dinars	196	688	-492	-71,5%	848	1 335	-487	-36,5%	3 059
	Investissements corporels et incorporels	Milliers de Dinars	196	688	-492	-71,5%	848	1 335	-487	-36,5%	3 059
	Investissements financiers	Milliers de Dinars			En valeur				En valeur		
4	STRUCTURE D'ENDETTEMENT	Milliers de Dinars	0	0	0	0%	57 148	90 122	-32 974	-36,6%	63 999
	Endettement à long et moyen terme	Milliers de Dinars			0	0%	6 008	2 592	3 416	131,8%	5 196
	Échéances à court terme	Milliers de Dinars			0	0%	348	316	32	10,1%	609
	Crédit de Gestion (Préfinancement Export)	Milliers de Dinars					28 524	11 997	16 527	100%	26 773
	Crédit de Gestion (Financement en devises)	Milliers de Dinars			0	0%	22 268	75 217	-52 949	-70,4%	31 421

* Les Chiffres arrêtés au 31/12/2023 ont été retraités.

* Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont: la comptabilité générale et la comptabilité matière. Ces informations restent provisoires

Commentaires :

* Le Chiffre d'affaire export réalisé au 30 juin 2024 s'élève à 54 300 MDT, soit une progression de 10% par rapport à la même période de l'année 2023. Le nombre des vélos produits s'élève à 152 912 vélos, enregistrant une augmentation de 1.48% par rapport à l'année 2023.

* Les investissements au 30 juin 2024 ont été de l'ordre de 848 275 DT, et consistent essentiellement à la finalisation des travaux du bâtiment portant sur une nouvelle usine.

* Les engagements bancaires de la Société EURO-CYCLES ont été de l'ordre de 57 148 MDT au 30/06/2024, enregistrant une baisse de 37 % par rapport au 30/06/2023 et de 10% par rapport au 31/12/2023, dû essentiellement à la baisse des importations et à la consommation optimale de la matière première existante.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

HANNIBAL LEASE SA
Rue du lac Malaren Les Berges du Lac - Tunis

Hannibal Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024.

(en milliers de Dinars)

INDICATEURS	Deuxième Trimestre			Cumul			Exercice 2023*
	30/06/2024**	30/06/2023*	Variation	30/06/2024**	30/06/2023*	Variation	
Agriculture	19 257	17 746	8,51%	36 799	41 238	-10,77%	73 541
BTP	10 605	10 738	-1,24%	24 218	18 343	32,03%	29 772
Industrie	15 149	8 459	79,09%	34 329	19 165	79,12%	34 434
Tourisme	37 184	24 406	52,35%	74 936	67 742	10,62%	106 044
Services	13 477	17 333	-22,25%	29 390	48 224	-39,05%	83 002
Commerce	26 392	22 552	17,03%	52 523	51 152	2,68%	94 866
Transport	3 528	5 966	-40,87%	8 112	10 577	-23,30%	15 176
Montant des Approbations	125 593	107 201	17,16%	260 308	256 442	1,51%	436 833
Agriculture	13 025	15 204	-14,33%	25 889	29 398	-11,94%	52 951
BTP	9 399	9 883	-4,90%	17 149	14 028	22,25%	22 292
Industrie	11 104	7 798	42,39%	17 740	14 373	23,42%	29 402
Tourisme	36 211	24 235	49,42%	50 213	52 974	-5,21%	88 429
Services	10 995	12 238	-10,16%	21 783	37 076	-41,25%	65 503
Commerce	19 674	22 374	-12,07%	38 632	38 581	0,13%	71 028
Transport	2 746	5 203	-47,22%	6 213	7 341	-15,35%	11 504
Montant des Mises en Force	103 153	96 934	6,42%	177 619	193 770	-8,34%	341 110
Encours Financiers	-	-	-	569 749	545 699	4,41%	546 578
Total des Engagements	-	-	-	693 231	656 148	5,65%	618 632
Total des Engagements Classées	-	-	-	55 155	67 819	-18,67%	53 056
Taux de créances classées	-	-	-	7,96%	9,97%	-	8,58%
Revenus Bruts de Leasing	94 950	93 286	1,78%	183 801	180 791	1,66%	362 854
Revenus Nets de Leasing	21 882	20 220	8,22%	40 710	37 510	8,53%	77 934
Produits Nets de Leasing	11 010	10 111	8,89%	19 263	17 958	7,27%	36 525
Total Charges d'exploitation	5 260	4 864	8,14%	9 524	8 863	7,46%	18 197
Structure des Ressources	-	-	-	483 296	431 828	11,92%	439 217
Emprunts Obligataires	-	-	-	174 231	188 249	-7,45%	167 777
Autres Emprunts	-	-	-	309 065	243 579	26,88%	271 440
Trésorerie Nette	-	-	-	38 829	19 675	97,35%	12 676
Capitaux Propres	-	-	-	77 477	71 390	8,53%	77 131

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing + autres produits d'exploitation

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing + Autres produits d'exploitation + Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres au 31 décembre 2023 sont déterminés après affectation du résultat.

Les Capitaux Propres au 30 Juin 2024 sont déterminés compte non tenu du résultat de la période diminués du solde des actions propres.

Faits Saillants :

Les Mises en Force réalisées au cours du 1er semestre 2024 ont diminué de 8,34% comparées à la même période de 2023.

Les créances douteuses et litigieuses ont diminué de 18,67%.

Les Produits Nets de Leasing ont augmenté de 7,27%.

2024 – AS – 0977

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS**

Siège social: Route de Gabés, km 1,5 -3003 Sfax

La société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS», publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024.

Indicateurs	2ème trimestre			Cumul du 1er janvier au 30 juin			Année
	2024	2023	var en %	2024	2023*	var en %	2023*
I- Chiffre d'affaires (en DT)	22009243	15457338	42,4%	44244794	26907023	64,4%	56063321
Chiffre d'affaires local	20150737	12317848	63,6%	41475010	23291575	78,1%	49925092
Chiffre d'affaires export	1858506	3139490	-40,8%	2769784	3615448	23,4%	6138229
II- Production (en DT)	17508106	17508106	0,0%	45545070	28677951	58,8%	55060160
III. Investissements (en DT)	360370	400734	-10,1%	526170	1115088	52,8%	2056440
Investissement corporel et incorporel	360370	384722	-6,3%	477170	485801	-1,8%	982103
Investissement financier		16012	100,0%	49000	629287	92,2%	1074337
IV. Endettement (en DT)				24457091	18478618	32,4%	15215682
Endettement à long et moyen terme				2941769	4412080	33,3%	3543727
Emprunts à moins d'un an *				1814272	1934711	-6,2%	1738547
Autres (découverts, escompte...)				19701050	12131827	62,4%	9933408
V.Placement en billet de trésorerie (en DT)				1500000	1000000	50,0%	1500000

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières, les relevés bancaires etc....

Ces informations restent provisoires.

*chiffres 2023 audités

Commentaires**1/Chiffres d'affaires**

À la fin du mois de juin 2024, notre chiffre d'affaires global a connu une hausse significative de **64,4%** comparativement à la même période en 2023. Cette performance remarquable se traduit par une progression de **26 907 md** à la fin juin 2023 à **44 245 md** à la même date en 2024.

Marché local :

En harmonie avec les objectifs tracés par notre société, nous avons enregistré une croissance significative de **78%** des ventes sur le marché local au cours du premier semestre 2024 par rapport à la même période en 2023, reflétant ainsi la solidité et la dynamique positive de notre entreprise.

Marché export :

Le chiffre d'affaires à l'export a enregistré une baisse de **23,4%** cette année par rapport à l'année dernière, tout en reflétant notre capacité à naviguer avec résilience dans un environnement fluctuant.

2/INVESTISSEMENT

Le niveau des investissements corporels et incorporels cumulés réalisés au 1^{er} semestre de l'exercice 2024 est de l'ordre de **477 md**.

Un investissement financier de **49 md** relatif à la participation de MPBS à hauteur de 98% au capital de la filiale « **MPBS MARKET** ».

3/ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement global est de **24 457 md** au 30 juin 2024 contre un montant de **18 479 md** au 30 juin 2023, soit une augmentation de **32,4 %**.

Une hausse significative de **62,4%** du niveau d'endettement à court terme a été observée, qui est une conséquence directe de l'intensification de notre activité.

Performances du groupe MPBS au premier semestre 2024

Les réalisations des sociétés du groupe MPBS ont fait ressortir un niveau de revenus pour le premier semestre 2024 de l'ordre **84 500 md** contre un chiffre d'affaires pour la même période 2023 de **60 000 md**, soit une amélioration de **41%**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège social : 2, Rue de Turquie - Tunis

La société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024.

(En K.TND)	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Juin-24	Juin-23 (*)	déc-23	Var
Revenus	1 638	1 508	3 052	1 575	1 712	8,62%
Dividendes	1 605	1 458	3 002	1 511	1 564	10%
Dividendes reçus sur titres cotés	1 605	1 458	1 646	1 458	1 510	10%
Dividendes reçus sur titres non cotés	-	-	1 356	53	54	-
Plus values	9	21	9	21	64	-57%
Plus values sur vente de titres cotés	-	-	-	-	-	-
Plus values sur vente de titres non cotés	9	21	9	21	64	-57%
Autres	24	29	41	43	84	-17%
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	24	29	41	43	84	-17%
Jetons de présence encaissés	-	-	-	-	-	-
Moins values sur cession de titres	-	-	1	-	-	-
Charges financières	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	155	118	160	126	249	31%
Dotations aux provisions	-	-	-	5	72	-
Reprise sur provisions	-	-	83	101	73	-18%
Immobilisations financières	-	-	12 268	12 268	12 268	-
Titres cotés	-	-	10 607	10 607	10 607	-
Autres participations	-	-	1 661	1 661	1 661	-
Placements à court terme	-	-	3 962	6 260	5 033	-37%
Titres cotés	-	-	2 854	2 854	2 854	-
Autres placements en titres de capital	-	-	108	2 406	1 179	-95%
Autres placements en titres de créance	-	-	1 000	1 000	1 000	-
Prises de participations et cessions de la période	-	-	-1 032	1 259	16	-
Prises de participations	-	-	1 446	1 279	2 696	13%
Cessions en coût historique	-	-	2 478	20	2 680	12290%
Créances rattachées aux immob. Financières	-	-	-	-	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	26	29	21	-10%
Total des actifs	-	-	17 933	19 301	17 159	-7%

(*) Les chiffres de Juin 2023 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 JUIN 2024

1. Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :

Placement de Tunisie, SA au capital de 10.000 KTND et société d'investissement à capital fixe.

Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.
Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Ses indicateurs sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

2. Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1 Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle. Cette évaluation a été faite en utilisant le cours du 30 Juin 2024.

2.3 Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4 Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

3. Faits marquants à la fin du 2^{ème} Trimestre 2024 :

A la fin du 2^{ème} trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- *Les revenus* ont atteint **1 638** mille dinars au 2^{ème} trimestre 2024 , contre **1 508** mille dinars au 2^{ème} trimestre 2023, soit une hausse de **8,62%**.
- *Les charges d'exploitation* ont atteint **155** mille dinars au 2^{ème} trimestre de 2024 contre **118** mille dinars au 2^{ème} trimestre de 2023 soit une hausse de **31%**.
- La valeur des immobilisations financières reste constante au cours du 2^{ème} trimestre 2024 soit **12 268** mille dinars.
- Les placements a court terme ont baissé de -37% on passant de **6 260** mille dinars en Juin 2023 a **3 962** mille dinars en Juin 2024.

4. Autres faits saillants à la fin du 2^{ème} Trimestre 2024 :

- Des reprises de provisions sur titres ont été constituées pour environ 83 mille Dinars.

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي - شارع 7 نوفمبر - مركز المدينة الدولي

تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الثانية لسنة 2024.

الثلاثية الثانية

الوحدة : الدينار التونسي

الأرقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية

المحاسبية	السنة 2023	السداسية الاولى 2023	السداسية الاولى 2024	الثلاثية الثانية 2023	الثلاثية الثانية 2024	البيانات
	15 600 000	15 600 000	15 600 000	15 600 000	15 600 000	راس مال الشركة
	42 858 701	40 880 852		-	-	الاموال الذاتية
	7 535 094	975 883	3 420 017	433 628	910 591	رقم المعاملات (عقود)
	7 095 858	871 681	3 352 790	433 628	843 364	رقم المعاملات السكني
	439 236	104 202	67 227	0	67 227	رقم معاملات تجاري ومكاتب
	36 722 821	35 169 215	39 884 412	-	-	المخزون
	7 471 664	2 044 829	5 299 187	-	-	مخزون جاهز
	7 161 436	1 596 128	5 056 185	-	-	مخزون جاهز سكني
	310 229	448 701	243 002	-	-	اخرى
	17 842 212	17 824 146	15 667 450	-	-	مخزون الأراضي
	11 408 944	15 300 240	18 917 775	-	-	مخزون قيد الإنجاز سكني
	10 932 018	10 935 776	10 928 175	-	-	الأصول المالية
	2 079 998	209 000	1 048 748	-	-	مستحقات الحرفاء
	5 931 252	4 649 275	8 219 192	-	-	تسبيقات الحرفاء
	813 289	399 321	627 473	-	-	ديون بنكية اقل من سنه
	4 314 711	4 728 678	4 101 206	-	-	قروض بنكية أكثر من سنه
	3 645 774	621 008	4 374 037	-	-	السيولة وما يعادلها
	61 019 553	57 503 114	65 161 707	-	-	مجموع الاصول

1- انطلقت اشغال مشروع زهرة سكرة 2.

2- شرعت الشركة في تسويق مشروع زهرة سكرة 2.

3- بلغت قيمة الوعود الممضاة في نهاية جوان 2024 , 17 مليون دينار.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-
Siège social : Z.I Djebel Ouest 1111- Bir Mchergua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024.

*Unité :
1000 DT*

Indicateurs	Unité	2ème trimestre			Cumul au 30 Juin			2023*
		2024	2023*	Var	2024	2023*	Var	
Revenus	1 000 dinars	22 907	45 452	-50%	50 127	82 381	-39%	170 330
Marché local		6 746	13 319	-49%	17 241	29 996	-43%	53 904
Marché export		16 161	32 133	-50%	32 886	52 385	-37%	116 426
Production		24 012	50 880	-53%	54 124	87 646	-38%	174 627
Structure de l'endettement					142 855	86 749	65%	99 367
DMLT					89 756	39 072	130%	43 986
DCT					53 099	47 677	11%	55 381
Placements & liquidités					72 180	79 024	-9%	70 722
Investissement		44 728	5 048	786%	50 144	7 896	535%	29 850
Investissement Matériel		26 665	5 048	428%	32 081	7 896	306%	13 323
Investissement Financier		18 063	0	-	18 063	0	-	16 527

* Année 2023 auditée et retraitée

Commentaires sur les indicateurs :**Faits marquants :**

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) annonce un premier semestre 2024 marqué par un programme d'investissements ambitieux totalisant **50,144** millions de dinars. Ces investissements stratégiques visent à moderniser l'usine et à renforcer la position de la société sur le marché.

- **Rénovation d'un four et modernisation de ses outils de production**

Le principal volet de ce programme d'investissements concerne la reconstruction d'un des deux fours de l'usine. Cette opération s'inscrit dans le cadre du processus normal de l'exploitation des fours verriers, qui nécessite une rénovation complète tous les dix ans. Dans le cas du four 2, cette rénovation interviendra après onze années d'exploitation.

Parallèlement à la reconstruction du four, la SOTUVER prévoit également l'acquisition de nouveaux équipements de pointe pour la modernisation de sa chaîne de production.

Ces investissements, d'une valeur de **32,081** millions de dinars, permettront à la SOTUVER d'améliorer son efficacité opérationnelle et sa maîtrise technique afin de pouvoir pénétrer de nouveaux marchés conformément à la politique et stratégie commerciale 2025/2030.

▪ **Rachat d'action SGI**

La SOTUVER a également procédé au rachat d'une partie des actions de sa filiale SGI pour une somme de 18,063 millions de dinars. Cette opération porte la participation de la SOTUVER dans le capital de SGI à 52%, contre 30% au 31 décembre 2023. Ce renforcement du contrôle de SGI permettra à la SOTUVER de mieux intégrer les activités de sa filiale et de générer des synergies industrielles et techniques significatives.

Ces investissements importants témoignent de l'engagement de la SOTUVER dans sa croissance à long terme. La société est convaincue que ces investissements lui permettront de soutenir le développement des industriels locaux et de conquérir des nouveaux marchés à l'international.

Revenus :

La SOTUVER a réalisé un chiffre d'affaires de **22,907** millions de dinars sur le deuxième trimestre de l'année, contre **45,452** millions de dinars au cours de la même période de l'année 2023, soit une baisse de 50%. Au 30 juin, le chiffre d'affaires cumulé est passé de **82,381** millions de dinars en 2023 à **50,127** millions de dinars en 2024, d'où un repli de 39%.

Cependant, le chiffre d'affaires consolidé cumulé intégrant celui de la filiale SGI du premier semestre 2024 a affiché une légère baisse de 9% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette baisse modérée s'explique principalement par un arrêt de production programmé de 90 jours, du 17 avril au 16 juillet 2024, nécessaire à la révision périodique décennale d'un des deux fours de l'usine, représentant 50% de sa capacité de fusion.

Malgré cette interruption temporaire, la SOTUVER a su tirer profit de l'entrée en production de sa filiale SGI pour limiter l'impact sur son activité globale. Ainsi, au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires consolidé cumulé de la société s'élève à **110,707** millions de dinars, réparti à hauteur de **35%** sur le marché local et **65%** à l'export.

Valeur de la production :

La valeur de la production s'est établie à **54,124** millions de dinars au 30 juin 2024, soit un recul de 38% par rapport à la même période de l'année 2023, où elle atteignait **87,646** millions de dinars. Cette

diminution s'explique principalement par l'arrêt programmé de l'un des deux fours de l'usine pendant une période de 90 jours, nécessaire à sa rénovation décennale.

Endettement :

Au 30 juin 2024, l'endettement global de la société s'élève à **142,855** millions de dinars, contre **99,367** millions de dinars au 31 décembre 2023, soit une hausse de **44%**. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des dettes à moyen et long terme, contractées pour financer des investissements matériels réalisés dans le cadre du programme de rénovation de l'usine et des investissements financiers réalisés dans le cadre de l'acquisition de parts dans la filiale SOTUVER GLASS INDUSTRIE (SGI).

Les placements et liquidités ont augmenté de **2%** par rapport à l'année précédente pour s'établir à **72,180** millions de dinars à la fin du premier semestre 2024.

Investissements :

Les investissements réalisés durant le premier semestre 2024 totalisent **50,144** millions de dinars et portent principalement sur la rénovation d'un des deux fours de l'usine et l'acquisition des nouveaux matériels pour la modernisation de la chaîne de production d'une valeur de **32,081** millions de dinars, et l'acquisition d'une partie des actions de sa filiale SGI pour une somme de **18,063** millions de dinars.

NB : Mode de calcul des indicateurs :

- ✓ *Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période*
- ✓ *Production : selon la formule (Revenus de la période – stock initial PF + stock final PF)*
- ✓ *Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.*
- ✓ *Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.*
- ✓ *Ces indicateurs restent provisoires et non audités.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Unité de fabrication de médicaments –UNIMED–**

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira – 4060

La Société UNIMED publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2024.

Indicateurs	2 ^{ème} trimestre			Cumul du 1er janvier au 30 Juin			Année 2023 Auditée
	2024	2023	En %	2024	2023	En %	
CA Officines	10 633 861	9 416 853		22 074 634	19 569 575	13%	41 456 961
CA Hospitaliers	12 350 877	7 426 358		22 128 401	13 329 659	66%	30 932 016
CA Export	3 782 575	2 755 451		8 002 868	6 840 276	17%	20 332 685
CA Sous-traitance export	6 686 110	12 183 195		14 005 278	21 510 261	-35%	43 281 272
Chiffre d'affaires (en DT)	33 453 422	31 781 857	5%	66 211 181	61 249 771	8%	136 002 934
Production PSF** comparable à 2023	43 763 071	46 178 620	-5%	95 123 040	97 096 481	-2%	201 277 389
Production (en unités) (*)	57 299 657	60 048 948	-5%	125 706 444	125 827 863	0%	266 013 855
Investissements (en DT)				1 061 889	7 987 255	-87%	12 566 343
Endettement MLT (en DT)				26 300 789	25 635 012	3%	22 157 873
Endettement CT (en DT)				23 652 857	17 694 703	34%	22 914 225

** PSF : Produit Semi-Fini : représente les en-cours de production en seringues, ampoules, flacons et poches

(*) Production (en unité) : représente l'ensemble des PSF et des Produits finis (PSF emballés)

- Le chiffre d'affaires UNIMED au 30 Juin 2024 a augmenté de 8% par rapport au chiffre d'affaires enregistré au 30 Juin 2023 pour atteindre 66 211 181 Dinars. Cette performance commerciale est réalisée grâce à :
 - La hausse des ventes sur le marché hospitalier.
 - La hausse du chiffre d'affaires officinal de 13% par rapport au 30 Juin 2023.
- La production en unités (ampoules, flacons, seringues, poches) s'élève à 95 123 040 unités courant le premier semestre 2024 soit une légère baisse de 2% par rapport à la même période 2023.

- Les investissements (incorporels & corporels) réalisés au cours du premier semestre 2024, s'élèvent à 1 061 889 Dinars. La valeur des investissements réalisée est conforme au plan d'investissement d'extension envisagé par la société.
- La valeur de l'endettement à Long Terme au 30 Juin 2024 s'établit à 26,3 MDT.
- Les dettes à court terme au 30 Juin 2024 s'élèvent à 23,6 MDT composées des échéances à moins d'un an sur les crédits bancaires pour 8,4 MDT et sur les crédits de leasing pour 0,2 MDT ainsi que des crédits de gestion pour 15 MDT.
- L'effectif total au 30/06/2024 est de 786 employés.

2024 – AS – 0982

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/07/2024. Elle doit être également accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024, pour tout placement sollicité après le 31/08/2024 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/10/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
«Taysir 2024-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Taysir Microfinance réunie en date du **07/04/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de trois ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/05/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « Taysir 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Nature de l'emprunt : Ordinaire

Montant : 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 12,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,90% et/ou TMM + 2,95% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,10% et/ou TMM + 3,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce. **La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Taysir 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **31/07/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **14/10/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **31/07/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

En tant qu'institution de microfinance sous forme de Société Anonyme, Taysir Microfinance consolide en permanence son assise financière en mobilisant des ressources financières sous forme de fonds propres, de dettes bancaires ainsi que d'emprunts obligataires, lui permettant ainsi de financer son activité.

Par conséquent, cette émission obligataire permettra à l'institution de consolider ses ressources à moyen et long terme, ayant pour finalité de financer son activité de microfinance.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** «Taysir 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par Taysir Microfinance, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/10/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **14/10/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «Taysir 2024-1» seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 320 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Il est à préciser que la souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **14/10/2029** pour la catégorie A et le **14/10/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **14 octobre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **14/10/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **14/10/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **14/10/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,90%** l'an pour la catégorie A et de **11,10%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,983% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,933% pour la catégorie A et de 11,183% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,95%** pour la catégorie A et de **3,20%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «Taysir 2024-1» sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B dans la limite de 20% du nombre total d'obligations souscrites.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,635 années** pour la catégorie A
- **4,030 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En septembre 2023, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « Taysir Microfinance », lui attribuant la note « **β+** ». La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/29b010b5-676f-421a-b485-807aa4d12e95/TAYSIR0923%20FINAL%20FRENCH%20MIR%20SUMMARY.pdf>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation MicroRate a attribué en **juin 2024** une notation à long terme « **BBB-**» avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/32c720dd-2dcf-47d4-9157-ad6b822820ca/TAYSIR1223%20SUMMARY%20FINAL%20FRENCH%20CREDIT%20RATING.pdf>

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «Taysir 2024-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **Taysir 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Taysir Microfinance s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **Taysir 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Taysir Microfinance s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **Taysir 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 15/07/2024 sous le n°24-1133, du document de référence « TAYSIR MICROFINANCE 2024 » enregistré auprès du CMF en date du 15/07/2024 sous le n°24-004 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/07/2024, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 pour tout placement sollicité après le 31/08/2024 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/10/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Taysir Microfinance, 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2024, le 31/08/2024 et le 20/10/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		116,483	120,451	120,472
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		161,974	168,038	168,069
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99		133,909	138,615	138,638
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		145,572	150,935	150,963
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		139,251	143,804	143,829
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		142,304	148,068	148,097
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		133,870	137,420	137,441
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		53,810	55,769	55,779
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		39,375	40,945	40,953
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		134,030	139,247	139,273
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		117,462	122,032	122,056
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		117,320	121,712	121,735
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		20,764	21,505	21,509
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		142,874	148,736	148,769
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		139,085	143,500	143,521
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		13,339	13,695	13,697
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		199,359	206,767	206,804
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		13,198	13,489	13,488
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		112,861	116,858	116,877
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21		116,840	121,479	121,503
22 FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		16,275	16,898	16,901
23 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		102,479	107,044	107,067
24 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		-	101,901	101,926
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
25 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,191	2,273	2,276
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
26 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		71,403	73,383	73,356
27 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		151,452	154,410	154,533
28 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		110,803	114,923	114,962
29 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		124,282	128,387	128,409
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
30 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		156,441	166,859	166,902
31 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		590,491	619,148	619,315
32 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		144,009	143,247	143,456
33 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		200,676	202,587	202,517
34 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		104,179	112,899	112,918
35 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		147,938	154,543	154,652
36 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		172,750	187,052	186,991
37 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		157,666	171,398	171,374
38 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		25,461	27,662	27,679
39 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		105,718	106,622	106,548
40 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,089	1,152	1,153
41 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,077	1,174	1,175
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
42 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 523,691	2 634,926	2 647,144
43 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		237,303	251,264	251,264
44 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,183	3,446	3,504
45 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,838	3,043	3,090
46 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		52,948	48,360	50,695
47 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,443	1,474	1,475
48 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,240	1,320	1,355
49 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,245	1,336	1,352
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		15,405	17,415	17,627
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		11,679	12,453	12,621
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		15,208	17,226	17,443
53 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 143,999	5 408,718	5 454,791
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00		94,943	100,958	100,775
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,247	1,341	1,373

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	111,411	111,428	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	99,414	99,430	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	106,452	106,473	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	104,164	104,182	
60 TUNIS-O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	104,816	104,836	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	111,530	109,779	109,795	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	105,371	105,390	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	102,506	102,522	
64 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	108,991	106,739	106,756	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	109,856	106,926	106,946	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	107,593	105,194	105,211	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	104,941	104,961	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	103,526	103,549	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/24	3,542	108,299	107,429	107,715	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	103,388	103,406	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	102,982	101,047	101,055	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	107,739	107,755	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	102,970	102,988	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	112,647	112,665	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,664	104,617	104,636	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	111,628	109,827	109,847	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	104,783	104,805	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 052,564	1 052,746	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 391,246	10 393,563	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	101,904	101,928	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,235	107,869	108,013	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	104,094	104,244	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	60,929	61,106	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	117,667	117,672	
85 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,940	17,671	17,669	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	344,889	344,491	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 388,993	2 389,402	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	68,305	68,317	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	54,496	54,500	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	108,073	108,074	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	11,085	11,096	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	16,873	16,863	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	18,558	18,551	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	16,138	16,120	
95 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	105,039	103,679	103,638	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	88,990	88,968	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	92,849	92,843	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	110,290	110,286	
99 UBCL - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	100,033	101,648	101,407	
100 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	11,001	11,728	11,715	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	100,534	100,488	
102 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	81,328	81,382	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	97,740	98,784	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,608	124,098	126,795	127,185	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	158,212	158,404	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,688	156,449	160,351	160,651	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	213,348	216,043	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	197,765	199,834	
109 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	193,483	195,027	
110 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	28,268	28,790	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	11 181,125	11 225,828	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	139,335	139,800	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	103,415	104,229	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	5 270,579	5 345,993	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	11,111	11,180	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	173,918	173,577	174,148	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 756,600	11 891,622	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 743,926	10 848,713	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 529,201	10 534,805	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 976,254	11 029,030	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 554,594	10 562,564	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,668	10,827	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	107,815	109,054	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	126,098	125,596	125,520	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 074,595	1 082,150	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

La liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
62.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911

68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. .Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

101.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
104.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
105.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 04/07/2024

24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
59	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 04/07/2024

81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Juin 2024, la société NEW BODY LINE publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- La liste des membres du conseil d'administration

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers individuels de la société arrêtés au 31-12-2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution : Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31-12-2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : Affectation du résultat 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 comme suit :

Libellé	Montant / DT
Résultat de l'exercice	1 351 483.376
Résultat reportés	4 358 456.229
Réserves facultatives 2022	0.000
Total bénéfice à répartir	5 709 939.605
Affectation pour :	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
Reliquat sur le bénéfice 2023 à répartir	5 709 939.605
Dividendes à distribuer à partir des fonds propres soit 0,300 dinars par action	1 275 120.000
Nouveau report à nouveau	4 434 819.605

La mise en paiement du dividende s'effectuera à partir du 26/09/2024.

(*) Soit un dividende de 0,300 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 30% du nominal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution : Désignation de deux administrateurs indépendants :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la liste des candidats sélectionnés pour désigner deux administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme :

Mr. HAMZA Abdelkader et Mr. SENE Mahmoud Hafedh en tant qu'administrateurs indépendants, pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

9^{ème} résolution : Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, aucune candidature n'étant sélectionnée. Un deuxième appel à la candidature devrait être lancé conformément au règlement général de la Bourse pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

10^{ème} résolution : Renouvellement de mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme des mandats des administrateurs suivants :

- 1 M. Karim REJEB SFAR,
- 2 M. Nessim REJEB,
- 3 M. Hédi REJEB SFAR
- 4 Mme. Hanène REJEB,

Décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

1. M. Karim REJEB SFAR,
2. M. Nessim REJEB,
3. M. Hédi REJEB SFAR
4. Mme. Hanène REJEB,

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

11^{ème} résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Univers Audit, membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices de 2024 à 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

12^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

II-LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Exprimé en dinars

<i>ACTIFS APRES AFFECTATION DU RESULTAT</i>			
		31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles		245 831	245 831
Amortissements		-225 828	-205 830
Immobilisations Corporelles		4 914 330	4 889 213
Amortissements		-4 335 172	-4 106 391
Immobilisations Financières		1 652 904	1 044 714
Amortissements		-	-
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		2 252 065	1 867 537
AUTRES ACTIFS NON COURANTS			
		-	-
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>2 252 065</u>	<u>1 867 537</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		2 030 592	2 397 406
provision		-16 742	-16 742
Clients et comptes rattachés		2 053 601	1 565 078
Provisions		-	-
Autres actifs courants		244 631	406 391
Provisions		-15 949	-15 949
Placements et autres actifs financiers		6 128 397	6 389 927
Provisions		-	-
Liquidités et équivalent de liquidités		608 608	957 936
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>11 033 138</u>	<u>11 684 047</u>
TOTAL DES ACTIFS		13 285 203	13 551 584

Exprimé en dinars

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS APRES AFFECTATION DU RESULTAT</i>		31/12/2023	31/12/2022
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres		27 332	45 366
Réserves		2 170 162	2 170 162
Prime d'émission		2 656	2 656
Autres compléments d'apport		98 257	98 257
Résultat reporté		4 434 819	4 358 456
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT</u>		<u>10 983 626</u>	<u>10 925 297</u>
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		-	-
provision		-	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		-	-
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		232 195	425 506
Autres passifs courants		2 069 382	2 200 781
Concours bancaires et Autres passifs financiers			
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		2 301 577	2 626 287
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>2 301 577</u>	<u>2 626 287</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		13 285 203	13 551 584

III-L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimé en Dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Avoir des actionnaires	Autres complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde des capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation	4 250 400	425 040	1 745 122	27 332	2 656	4 358 456	-	98 257	1 351 483	12 258 746
Affectation du résultat PV AGO du 27/06/2024	-	-	-	-	-	1 351 483	-	-	-1 351 483	-
Dividendes à distribuer	-	-	-	-	-	-1 275 120	-	-	-	-1 275 120
Solde des capitaux propres au 31/12/2023 après affectation	4 250 400	425 040	1 745 122	27 332	2 656	4 434 819	-	98 257	-	10 983 626

IV-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseil d'administration
Mme. Hanène REJEB	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Président du Conseil d'Administration	Membre du comité permanent d'audit de la société NEW Body Line Enseignante à l'I.S.E.T.	-
M. Karim REJEB SFAR	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre	Directeur Général de la société NEW Body Line Gérant de la société WAT Tunisie Président de la société LYTESS SAS	-
M. Nessim REJEB	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre	Directeur Général Adjoint de la société NEW Body Line	-
M. Hédi REJEB SFAR	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre	Membre du comité permanent d'audit de la société NEW Body Line Retraité	-
M. HAMZA ABDELKADER	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre indépendant	Retraité de la BCT	-
M. Mahmoud Hafedh SENE	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre indépendant	Retraité de la BIAT	-

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Suite de la réunion de son assemblée Générale ordinaire en date du 25/06/2024 la société Atelier du meuble intérieurs publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées AGO
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres
- Liste des membres du conseil d'administration

1/Résolutions adoptées:

Première résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et du groupe, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve le rapport du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2023 qui s'élève à 4 389 754 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	4 389 754
Résultats reportés 2022	3 035 254
Autres compléments d'apports	35 798
	<hr/>
Dividendes à distribuer	2 780 818
Résultats reportés 2023	4 679 988

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,500 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 31/07/2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire ratifie la nomination de monsieur Nader Ghazouani élu par l'Assemblée électorale tenue le 22/06/2023, en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Riadh KEKLI en sa qualité d'Administrateur et décide de le remplacer par monsieur Anis ARFI pour la durée restante de son mandat.

Monsieur Anis ARFI exercera ainsi ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Sixième résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Walid Bellalouna en tant que nouvel administrateur et, pour une durée de deux ans.

Monsieur Walid Bellalouna exercera ainsi ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Septième résolution :

L'Assemblée générale décide d'allouer la somme de Trois mille Dinars (3000DT) brute pour chaque membre du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Huitième résolution :

Approbation de la création d'un Comité permanent d'audit au sein de la société

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la nomination par le Conseil d'Administration tenu le 02/05/2024 des Membres du Comité d'Audit à savoir :

- Monsieur Mondher Achour
- Monsieur Nader Ghazouani
- Madame Salima Ben Slimane épouse Belhadj Ali

et ce, pour la durée de leur mandat d'administrateur devant expirer à l'issue l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

L'Assemblée décide d'allouer la somme de Trois mille Dinars (3000DT) brute annuelle pour chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne, en rémunération de leur activité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Neuvième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

2/le bilan après affectation du résultat comptable (Montant exprimés en dinar tunisien) :

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		246 026	246 026
Moins : amortissements		(241 823)	(239 630)
	4	<u>4 203</u>	<u>6 396</u>
Immobilisations corporelles		12 333 880	11 360 586
Moins : amortissements		(5 273 400)	(4 853 714)
	4	<u>7 060 480</u>	<u>6 506 872</u>
Immobilisations financières		2 487 489	2 458 614
Moins : provisions		(605 621)	(602 437)
	5	<u>1 881 868</u>	<u>1 856 177</u>
Total des actifs immobilisés		<u>8 946 551</u>	<u>8 369 445</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>8 946 551</u>	<u>8 369 445</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks		5 586 123	6 086 152
Moins : provisions		-	(64 005)
	6	<u>5 586 123</u>	<u>6 022 147</u>
Clients et comptes rattachés		11 885 991	7 528 344
Moins : provisions		(254 340)	(357 979)
	7	<u>11 631 651</u>	<u>7 170 365</u>
Autres actifs courants	8	1 386 794	1 124 264
Placements et autres actifs financiers		-	11 314
Liquidités et équivalents de liquidités	9	313 007	554 968
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>18 917 575</u>	<u>14 883 058</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>27 864 126</u>	<u>23 252 503</u>
		<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		5 561 635	5 561 635
Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Réserves		1 356 164	1 372 304
Actions propres		-	(67 144)
Résultats reportés		4 679 989	3 035 254
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>13 050 828</u>	<u>11 355 089</u>
Resultat net de l'exercice		0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	<u><u>13 050 828</u></u>	<u><u>11 355 089</u></u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	11	505 636	557 609
Provisions pour risques et charges		333 993	325 028
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>839 629</u>	<u>882 637</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	7 993 919	5 991 844
Autres passifs courants	13	5 489 442	4 187 617
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	490 308	835 316
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>13 973 669</u>	<u>11 014 777</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u><u>14 813 298</u></u>	<u><u>11 897 414</u></u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u><u>27 864 126</u></u>	<u><u>23 252 503</u></u>

3/ l'état d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 Poste AGO du 25/06/2024
(Exprimé en dinars)

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Autres compléments d'apports</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2023	5 561 635	1 453 040	556 164	800 000	35 798	0	3 035 254	4 389 755	15 831 646
Affectation approuvée par l'AGO du 25/06/2024					-35 798		1 644 735	-1 608 937	0
Distribution de dividendes								-2 780 818	-2 780 818
Résultat net de l'exercice 2023									
Soldes après affectation résultat 2023	5 561 635	1 453 040	556 164	800 000	0	0	4 679 989	0	13 050 828

- **4/ Liste des membres du conseil d'administration**

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse	Activités
M. Hatem Ben Slimane	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Gammarth Sup Tunis	Gérant Ste Bureau+
M. Aziz Ben Slimane	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Gammarth Sup Tunis	Gérant Ste SMC et Talos
Me Salima Ben Slimane	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Gammarth Sup Tunis	Néant
M. Anis Arfi	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Boumhel	DAF de la Ste SAM
M. Walid Bellalouna	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Soukra	D.Centrale de la Ste SAM
M. Mondher Achour	Lui-même	Membre Indépendant	2023-2024-2025	Kalaa Sousse	Analyste Financier
M. Mohamed Benzarti	Lui-même	Membre Indépendant	2023-2024-2025	Rue Azerbaïdjan Ariana	Retraité/Ancien Dir CETIBA
M. Nader Ghazouani	Lui-même	Membre Représentant des actionnaires minoritaires	2023-2024-2025	Ariana	Représentant des actionnaires minoritaires

ETATS FINANCIERS

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 31 juillet 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Khaled THABET et Mr Zouhaier MARGHLI.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	VI-A-1	158 560	58 781
Créances sur les Etablissements Bancaires	VI-A-2	29 775 197	24 907 314
Créances sur la Clientèle	VI-A-3	232 406 137	238 841 136
<i>Concours à la clientèle</i>		134 712 623 *	139 217 686
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		297 365 895 *	303 656 667
<i>Provisions et agios réservés</i>		-199 672 381 *	-204 033 217
Portefeuille d'Investissement	VI-A-4	1 638 035	1 553 401
Valeurs Immobilisées	VI-A-5	368 594	646 097
<i>Immobilisations corporelles</i>		3 418 320	3 309 328
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-3 050 831	-2 669 107
<i>Immobilisations incorporelles</i>		467 286	467 286
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-466 182	-461 410
Autres Actifs	VI-A-6	22 113 959	24 532 879
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		15 410 460	18 268 390
<i>Autres (A)</i>		6 703 499	6 264 489
TOTAL ACTIF		286 460 481	290 539 608
PASSIF			
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	VI-A-7	66 888	65 603
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	VI-A-8	13 211 723	14 072 708
Emprunts et Ressources Spéciales	VI-A-9	280 148 920	271 670 337
Autres Passifs	VI-A-10	16 826 307	15 737 335
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		950 483	699 304
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		11 751 343	11 074 983
<i>Autres (P)</i>		4 124 481	3 963 048
TOTAL PASSIF		310 253 838	301 545 983
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		2 834 145	2 834 145
Résultats Reportés		-113 936 424	-108 058 620
Résultat de l'Exercice		-12 786 982	-5 877 804
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VI-A-11	-23 793 357	-11 006 374
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		286 460 481	290 539 608

* Chiffres après radiation de créances d'un montant de 24 383 214 DT.

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité en DT)

ENGAGEMENTS DONNES		31/12/2022	31/12/2021
HB 4 – Engagements de financement donnés	VII-B-1	4 900 649	6 787 136
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		4 556 649	6 547 636
<i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i>		344 000	239 500
HB 5 – Engagements sur titres	VII-B-2	698 798	698 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		5 599 446	7 485 934
ENGAGEMENT RECUS			
HB 6 – Engagements de financement reçus	VII-B-3	2 500 000	2 500 000
HB 7 – Garanties reçues		184 049 956	186 232 165
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		11 845 374	11 877 211
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		92 354 639	95 096 189
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		79 849 943	79 258 765
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		186 549 956	188 732 165

Etat de résultat

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

(Unité en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et revenus assimilés	VI-C-1	11 314 160	9 402 437
<i>Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		1 823 873	2 353 547
<i>Opérations avec la clientèle</i>		9 490 287	7 048 891
Commissions (en produits)	VI-C-2	855 462	1 161 633
Revenus du portefeuille d'investissement	VI-C-3	733	397
Total Produits d'exploitation Bancaire		12 170 355	10 564 468
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VI-C-4	-2 375 376	-2 057 104
Commissions encourues	VI-C-5	-905 998	-1 064 310
Total Charges d'exploitation Bancaire		-3 281 373	-3 121 415
PRODUIT NET BANCAIRE		8 888 982	7 443 053
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VI-C-6	-6 466 387	401 018
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-80 175	243 337
Autres produits d'exploitation	VI-C-7	561 619	466 350
Frais de personnel	VI-C-8	-12 218 442	-10 950 090
Charges générales d'exploitation	VI-C-9	-2 979 055	-3 071 271
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		-386 496	-394 746
RESULTAT D'EXPLOITATION		-12 679 955	-5 862 348
Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires	VI-C-10	-82 295	16 290
RESULTAT AVANT IMPOT		-12 762 250	-5 846 058
Impôt sur les bénéfices		-24 733	-21 446
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-12 786 982	-5 867 504
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires		0	-10 300
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-12 786 982	-5 877 804

Etat des Flux de Trésorerie

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

(Unité en DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATION	Notes	31/12/2022	31/12/2021
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés	VI-D-1	17 096 761	12 165 035
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-4 892 251	-4 326 815
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	VI-D-2	1 285	-61 356
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	VI-D-3	6 172 494	-1 731 032
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		63 520	-18 275
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		-471 105	-116 095
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-12 211 156	-11 819 114
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		35 723	35 716
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		5 795 270	-5 871 937
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		0	0
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		0	0
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-248	-536
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-248	-536
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		0	0
2- Emission d'emprunts		0	0
3- Remboursement d'emprunts		0	0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres	VI-D-4	-979 689	-8 341 615
5- Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-979 689	-8 341 615
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		4 815 333	-14 214 087
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		24 963 546	39 177 633
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	VI-D-5	29 778 879	24 963 546

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022

I- Présentation de la Banque :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 telle que abrogée par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hedi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Tunisie Télécom	1 000 000	10 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office du Commerce de la Tunisie	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président du Conseil d'Administration de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De par son statut de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

(c) Référentiel comptable :

Les états financiers de la BFPME, arrêtés au 31/12/2022, ont été établis sur la base des hypothèses sous-jacentes de continuité d'exploitation et de comptabilité d'engagement et des principes comptables généralement reconnus en Tunisie. Ces principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996,
- Le Cadre Conceptuel de la Comptabilité approuvé par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996,
- Les Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

II- Comptabilisation des engagements de la Banque :

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

(a) Les engagements hors bilan :

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

(b) Les créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

III- La politique de provisionnement :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes.

(a) Provisions Individuelles :

Selon l'article 10 de la circulaire n°91-24 du 17/12/1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, modifiés par la circulaire n°2012-09 du 29/06/2012, les banques doivent constituer des provisions comme suit :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Ces provisions doivent être affectées spécifiquement à tout actif classé égal ou supérieur à 50 mille dinars ou à 0,5% des fonds propres nets. Tout intérêt (ou produit) précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

La constitution des provisions s'opère compte tenu des garanties reçues.

(b) Provisions Collectives :

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires N° 2012-20 du 6 décembre 2012, 2021-01 du 11 janvier 2021 et 2023-02 du 24 février 2023, la BFPME a constitué des provisions à caractère général dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. L'augmentation ou la diminution du montant des provisions collectives doit être justifiée par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

(c) Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux établissements de crédit n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BFPME a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

(d) Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

IV- Traitement comptable relatif aux Fonds gérés par la Banque :

La BFPME gère plusieurs fonds :

(a) Fonds spéciaux :

- Le Fonds de Soutien des PME (FSPME),
- Le Fonds INTILAK 2,
- Le Fonds BADER,
- Le Fonds CPG Gafsa
- Le Fonds RSE (Tataouine, Kebili...etc.),

Ces fonds sont présentés au niveau des passifs sous la rubrique « **Emprunts et Ressources Spéciales** » et sont gérés pour le compte d'autrui en contrepartie des commissions.

Les intérêts générés par les créances accordées sur ces fonds ne sont pas enregistrés au niveau des produits de la BFPME du fait que la BFPME n'encourt aucun risque sur ces créances. Par ailleurs aucune provision n'est enregistrée sur ces créances.

(b) Fonds Suisse :

S'agissant de subventions conditionnées, le traitement comptable de ce fonds l'assimile à des quasi-fonds propres. Toutefois, un protocole d'accord signé en 2020 visant l'utilisation du reliquat du programme contenant les actions suivantes :

- Octroi de prêts participatifs aux gouvernorats prioritaires pour 400.000 TND.
- Le reste pour l'appui des capacités building orienté à la BFPME pour faciliter le processus de l'ouverture d'une agence centrale.

Cet accord est conditionné par la réalisation des objectifs convenus entre les deux parties, de ce fait, le risque crédit pour les prêts participatifs demeure supporté par lesdits fonds pendant cinq ans à partir de la date de sa signature.

(c) Dotations FOPRODI et RIICTIC :

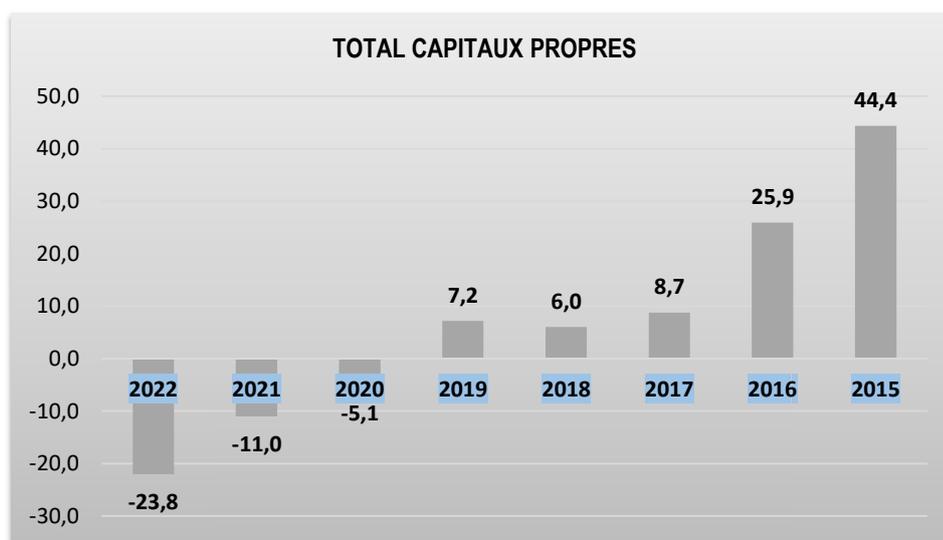
Ces fonds sont présentés au niveau des passifs sous la rubrique « **Emprunts et Ressources Spéciales** » au même titre que les fonds spéciaux et sont gérés pour le compte de l'Etat en contrepartie des commissions. Les intérêts générés par les créances accordées sur ces fonds ne sont pas enregistrés au niveau des produits de la BFPME.

Les provisions individuelles relatives aux dotations FOPRODI et RIICTIC sont déterminées sur la base de la garantie de l'Etat fixée à **75%** du total des engagements de la relation incluant l'encours ainsi que les impayés en principal et en intérêts. Autrement dit la banque supporte **25%** dudit total.

V- Faits marquants de l'exercice :

L'exercice 2022, a été marqué par les faits suivants :

- 1- Les engagements de la Banque totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de **436 979 167 DT** (dont **4 900 649 DT** hors bilan) contre **449 661 489 DT** (dont **6 787 136 DT** hors bilan) pour la même période en 2021 enregistrant ainsi une baisse de **-2,82%** due à une radiation de créances pour un total engagement de **24 383 214 DT**.
- 2- Les capitaux propres de la Banque observent une baisse importante et ce à partir de 2020 pour atteindre **-23,8 MD** au 31/12/2022 avec un résultat déficitaire de **-12,8 MD** réalisé en 2022.



3- La Banque a signé deux conventions de prêt **TGT** avec le Ministère des Finances :

- La première convention en date du 02 juin 2022 pour un montant de **11 millions de dinars** aux conditions suivantes :
 - Durée : 2,5 ans
 - Délai de grâce : une année
 - Taux : 3%
 - Echancier : semestriel
 - Intérêt de retard : Taux du marché majoré de 2% en cas de non-paiement dans les 15 jours
- La deuxième convention en date du 16 novembre 2022 pour un montant de **11,7 millions de dinars** aux conditions suivantes :
 - Durée : 2,5 ans
 - Délai de grâce : une année
 - Taux : 8%
 - Echancier : semestriel
 - Intérêt de retard : Taux du marché majoré de 2% en cas de non-paiement dans les 15 jours

4- En vertu de :

- L'article 14 de la circulaire BCT N° °2022-01 en date du 01/03/2022 qui prévoit que « Tous les établissements doivent radier de leurs bilans, les créances classées 4 depuis 5 ans et plus qui satisfont aux conditions de radiation fixées par la législation fiscale en vigueur et mettre en place un dispositif efficace de recouvrement et de suivi de ces créances ».
- L'article 3 de la loi 2020-45 du 14 décembre 2020, portant assouplissement de la radiation des créances bancaires et des établissements financiers irrécouvrables.
- Et la loi 2018-37 du 6 juin 2018, portant modification du paragraphe VII Quaterdecies de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

La Banque, après décision du Conseil d'Administration du 28/09/2023, a procédé à la radiation de **98** créances relatives à **86** clients pour un total engagement de **26,7 millions de dinars**, cette liste a été révisée vers la baisse après audit pour **86** créances relatives à **70** clients pour un total engagement **24,4 millions de dinars** et ce pour les raisons suivantes :

- Arrêt des procédures judiciaires ;
- Absence d'information qui prouve la poursuite des voies de recours

VI- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

VI-A. Notes relatives au bilan :

VI-A-1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisse	1 244	1 727
Avoirs, en dinars, à la BCT	157 316	57 054
Total	158 560	58 781

VI-A-2. Créances sur les établissements bancaires :

	31/12/2022	31/12/2021
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées *	26 166 009	16 712 324
Créances sur les établissements bancaires	3 670 319	8 254 764
Provisions pour dépréciation d'actif "Suspens bancaires"	-61 131	-59 774

Total	29 775 197	24 907 314
--------------	-------------------	-------------------

*Les Placements sur le Marché Monétaire proviennent essentiellement :

	31/12/2022	31/12/2021
Placement à Terme BNA	2 450 000	2 850 000
Placement à Terme STUSID BANK	23 500 000	13 800 000
Total	25 950 000	16 650 000

VI-A-3. Créances sur la clientèle :

	31/12/2022 Avec Radiation	31/12/2021	31/12/2022 Sans Radiation
Concours à la clientèle	134 712 623	139 217 686	149 109 381
Principal	67 111 699	71 045 899	73 865 910
Intérêts	67 567 344	68 137 876	75 209 892
Commissions d'engagement	33 580	33 910	33 580
Crédits sur ressources spéciales	297 365 895	303 656 667	307 352 351
Principal	224 329 616	238 708 219	230 057 370
Intérêts	72 909 079	64 840 739	77 167 781
Commissions d'engagement	127 200	107 710	127 200
Total brut des créances sur la clientèle	432 078 518	442 874 353	456 461 732
A déduire couverture	-199 672 381	-204 033 217	-224 055 595
Provisions (sur une base individuelle)	-42 021 157	-47 519 695	-47 655 762
Provisions collectives	-4 378 254	-2 238 443	-4 378 254
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	-34 038 554	-37 091 884	-40 885 913
AgiOS réservés	-119 234 416	-117 183 194	-131 135 665
Total net des créances sur la clientèle	232 406 137	238 841 136	232 406 137

Ratio des actifs non performants :

La Banque enregistre une augmentation des créances classées (+3.02%) en 2022 pour atteindre 86.54% contre 83.52% en 2021. Toutefois, ce taux a été ramené à 85.79% suite à l'opération de radiation.

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés :

La Banque enregistre un ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 55.01% contre 53.74% pour 2021, ce taux a été ramené à 52.08% suite à l'opération de radiation.

VI-A-4. Portefeuille d'investissement :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de Participation "SPCS"	500 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "SODESIB"	200 000	200 000
Titres de Participation "CITECH SBZ"	50 000	50 000
Titres de Participation "SCIT KEF"	50 000	50 000
Total	2 548 798	2 548 798
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 075 572	-995 397
Emprunt obligataire (1)	164 810	0

Total									1 638 035	1 553 401
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	------------------	------------------

(1)

	Date	Catégorie	Taux	Nbre	VN	Montant souscrit	Durée	Franchise
Emprunt National 1	21/03/2022	A	V (*)	320	10.00	3 200.00	5	3
Emprunt National 1	21/03/2022	A	F (9.25%)	321	10.00	3 210.00	5	3
Emprunt National 2	14/06/2022	B	F (9.35%)	292	100.00	29 200.00	7	2
Emprunt National 2	14/06/2022	B	V (**)	292	100.00	29 200.00	7	2
Emprunt National 4	18/11/2022	B	F (9.35%)	1 000	100.00	100 000.00	7	2

* TMM moyen des 12 derniers mois qui précèdent l'échéance en intérêt + 2,15%.

** TMM moyen des 12 derniers mois qui précèdent l'échéance en intérêt + 2,20%.

VI-A-5. Valeurs immobilisées :

	Matériel de transport	Matériel Communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Provision pour Dépréciation	Total
Coût d'acquisition									
Au 31/12/2021	1 150 801	94 226	1 267 306	609 726	187 268	26 098	441 189		3 776 614
Variation suite aux acquisitions et cessions	296	-	97 933	10 763	-	-	-		108 992
Au 31/12/2022	1 151 097	94 226	1 365 239	620 489	187 268	26 098	441 189		3 885 607
Amortissement									
Au 31/12/2021	858 329	80 833	1 025 347	512 358	150 244	26 098	435 313	41 997	3 130 517
Dotation de l'exercice	167 627	8 261	175 690	24 696	5 450	-	4 771	-	386 496
Au 31/12/2022	1 025 957	89 094	1 201 037	537 054	155 694	26 098	440 084	41 997	3 517 013
VCN au 31/12/2022	125 140	5 133	164 203	83 436	31 574	-	1 105	-41 997	368 594

La variation des immobilisations provient des acquisitions pour 108 992 DT détaillées comme suit :

Achat poste radio pur voiture de service	296
Achat Imprimante Ricoh sp 3600	8 702
Achat Serveur Fujitsu Baie de stockage BITS	89 231
Achat Climatiseur Bureau Kasserine et Sousse	4 108
Achat Vidéoprojecteur BOS	6 655

VI-A-6. Autres actifs :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes d'attente & de régularisation	15 410 460	18 268 390
Produits à recevoir (1)	4 130 803	3 638 260
Gain sur contrats de couverture à terme (2)	11 279 658	14 630 130
Autres	6 703 499	6 264 489
Crédit d'impôt sur les sociétés	99 696	89 764
Personnel (3)	5 970 891	5 680 510
Débiteurs divers (4)	1 312 786	986 769
Provisions pour dépréciation d'actif "Débiteur divers" (5)	-884 929	-608 729
Fournitures et autres matières consommables	205 055	116 175
Total	22 113 959	24 532 879

(1) Le poste Produits à recevoir est détaillé comme suit :

Commission à recevoir sur Fond BADER	4 478
Couverture pour risque de change à recevoir	3 280 518
Intérêts de trésorerie prise en charge par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement	737 631
Autres commissions à recevoir (commission FOPRODI, RITI, Dépositaire...)	108 177

(2) Le poste Gains sur contrats de couverture à terme enregistre la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (4.000.000 USD) et la ligne FADES2 de (9.200.000 USD) au cours de l'échéance par rapport au cours historique. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du Fonds National de Garantie (FNG) géré par la Compagnie de Réassurances « Tunis – Ré ».

(3) Le poste Personnel est composé des prêts et avances sur salaires :

Avances sur salaires à moins d'un an	1 788 062
Prêts accordés au personnel, échéances à plus d'un an	4 148 619
Salaires du personnel détaché auprès d'autres établissements non encore régularisés	34 209

(4) Le poste Débiteurs divers est détaillé comme suit :

Avance d'une première tranche versée au profit de SPS (Saudi Portfolio Securities) dans le cadre d'une convention signée le 16 janvier 2014 ayant pour objet la sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques dans le cadre de financement des PME avec l'ICD (Islamic Corporation for the Development).	425 866
Primes prélevées au profit de la SOTUGAR	1 991
Frais judiciaires au titre des projets en contentieux	884 929

(5) Ce poste concerne des provisions pour couvrir les frais de justice au titre des créances en contentieux

VI-A-7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers :

	31/12/2022	31/12/2021
Fonds Souk Ettanmia USA	28 098	27 221
Fonds Souk Ettanmia	34 318	33 911
Fonds UK	4 471	4 471
Total	66 888	65 603

Le 8 mars 2017, la BFPME a signé une lettre de participation au partenariat « Souk At-Tanmia » dans sa troisième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et fournir l'assistance technique au profit des bénéficiaires de ces fonds.

VI-A-8. Dépôts et avoirs de la clientèle :

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts des Fonds communs de placement à risque FCPR	68 878	5 358
Autres sommes dues à la clientèle (1)	12 788 076	13 265 265
Créditeurs divers (versement échéance) (2)	311 769	759 084
Retenue de garantie 5% CDD (3)	43 000	43 000
Total	13 211 723	14 072 708

(1) Les autres sommes dues à la clientèle sont composées des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.

(2) Les créiteurs divers (versement échéance) sont composés des créances clients encaissées par la Banque en cours d'affectation.

(3) Il s'agit d'une retenue de garantie de 5% du montant de prêt accordés dans le cadre du Contrat de développement mis en place en novembre 2013 ayant pour objectif le financement notamment des frais d'approche, des investissements immatériels et matériels à faible valeur de gage. Cette retenue est opérée par la Banque au titre du premier déblocage et sera conservée comme gage numéraire et restituée à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

VI-A-9. Emprunts et ressources spéciales :

	31/12/2022	31/12/2021
Passifs Ordinaires :		
Ressources spéciales d'origine extérieure :		
Ligne italienne	4 521 383	5 940 084
Ligne espagnole	228 062	328 448
Ligne JBIC	51 050 626	51 050 626
Ligne Française	849 882	1 057 265
Ligne FADES	12 440 400	23 092 000
Ligne BIRD	670 769	2 116 758
Ligne BAD	910 714	1 767 857
Ligne FADES 2	28 612 920	34 349 350
Ligne QFFT	15 200 000	15 207 441
Ressources spéciales d'origine budgétaire :		
Fonds FAR	3 273 117	3 339 461
Fonds FAR Prêts Participatifs	1 017 000	1 017 000
Emprunt contracté auprès de la TGT	22 700 000	0
Passifs Subordonnés :		
Ressources spéciales d'origine extérieure :		
Fonds QFF Reliquat Subvention	6 203 493	6 203 493
Ressources spéciales d'origine budgétaire :		
Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	1 858 023	1 858 023
Fonds CPG Gafsa	2 387 132	2 415 890
Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	90 000	90 000
FOPRODI	11 556 436	12 027 320
RITI	226 700	238 077
Fonds INTILAK II	34 412 377	34 479 587
Fonds de soutien des PME PDFP	47 764 906	47 805 691
Fonds BADER	5 222 771	5 212 249
Dettes rattachées aux ressources spéciales		
D'origine extérieure (intérêts courus)	3 119 812	1 448 582
D'origine budgétaire (intérêts courus) (*)	25 832 398	20 625 137
Total	280 148 920	271 670 337

(*) Les dettes rattachées aux ressources spéciales d'origine budgétaire enregistrent une augmentation de 5,2 MDT venant essentiellement des intérêts rattachés au Fonds de soutien des PME PDFP pour un montant de 4,3 MDT (dont des intérêts de retards de 2,5 MDT) le reste des intérêts de retards sur des prêts participatifs.

VI-A-10. Autres passifs :

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour passifs et charges (1)	950 483	699 304

Comptes d'attente et de régularisation	11 751 343	11 074 983
Charges à payer (2)	11 475 505	10 799 145
Commissions	275 838	275 838
Autres comptes créditeurs	4 124 481	3 963 048
Fournisseurs	702 992	705 347
Etat, impôts et taxes	937 391	1 156 738
Organismes de sécurité sociale	774 100	546 460
Créditeurs divers (3)	1 709 998	1 554 502
Total	16 826 307	15 737 335

(1) Il s'agit des provisions pour départ à la retraite.

(2) Les charges à payer sont détaillées comme suit :

Estimation congés à payer	816 235
Jetons de présence	507 086
Frais de fonctionnement siège	1 914 135
Honoraires des commissaires aux comptes	180 000
Commission de prorogation de la ligne JBIC	151 381
Intérêts de retards/prorogation échéance en principal ligne JBIC	42 746
Prise en charge de l'échéance en intérêt depuis le 30/09/2015 ligne JBIC	7 858 622
Contribution conjoncturelle	5 300
Total	11 475 505

(3) Le poste Créditeurs divers est composé de ce qui suit :

Estimation de la prime de bilan 2022	1 150 150
Prime SOTUGAR	11 102
Avance (300.000 USD*1.6328) versée par l'ICD (Islamic Corporation for the Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.	489 840
Retenue sur salaire pour le compte des créditeurs divers	2 017
Provision pour régularisation salaire de l'Ex-PDG	11 191
Provision pour régularisation salaire DGA	45 698
Total	1 709 998

VI-A-11. Capitaux propres :

	Capital	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2021	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-5 877 804	-108 058 620	-11 006 374
Affectations des résultats 2021					5 877 804	-5 877 804	-
Résultat net au 31/12/2022					-12 786 982		-12 786 982
Solde au 31/12/2022	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-12 786 982	-113 936 424	-23 793 357

VI-B. Notes relatives à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

VI-B-1. Engagements de financement donnés :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources ordinaires	1 677 666	404 974
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur RSO Etrangère	1 845 506	5 024 361
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources budgétaires	387 777	397 601
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur PP	645 700	720 700
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs	344 000	239 500
Total	4 900 649	6 787 136

VI-B-2. Engagements sur titres :

	Montant souscrit	Reste à libérer
Société de développement économique de Kasserine (SODEK)	1 097 595	548 798
Société de gestion du complexe industriel et technologique du Kef (ScitKef)	200 000	150 000
Total		698 798

VI-B-3. Engagements de financement reçus :

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement reçus sur Fonds CPG	2 500 000	2 500 000
Total	2 500 000	2 500 000

VI-C. Notes relatives à l'Etat de Résultat :

VI-C-1. Intérêts et revenus assimilés :

	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 823 873	2 353 547
Intérêts des placements sur le marché monétaire	1 823 873	2 353 547
Opérations avec la clientèle (1)	9 490 287	7 048 891
Intérêts des crédits à long et moyen terme	9 190 094	6 679 888
Commissions assimilées à des intérêts	63 756	154 499
Intérêts sur prêts au personnel	236 436	214 504
Total	11 314 160	9 402 437

(1) Les opérations avec la clientèle sont présentées en net d'agios réservés :

	31/12/2022 Avec Radiation	31/12/2021	31/12/2022 Sans Radiation
Opérations avec la clientèle	11 541 509	22 082 568	23 442 758
Dotation sur Intérêts et autres produits réservés	-2 051 222	-15 033 677	-13 952 471
Total	9 490 287	7 048 891	9 490 287

VI-C-2. Commissions (en produits) :

	31/12/2022	31/12/2021
Commission de gestion	71 449	79 834
Commission sur Fonds Budgétaires	23 331	16 798
Commission sur Fonds Intilak 2	101 609	504 376

Commission sur Fonds CPG Gafsa	24 166	4 356
Commission sur Fonds de soutien des PME	621 847	472 044
Commission sur Fonds UK *	0	48 937
Diverses commissions	13 060	35 287
Total	855 462	1 161 633

(*) Il s'agit des commissions perçues par la Banque dans le cadre de la convention du Fonds d'assistance technique pour l'Afrique du Nord (NATAF) signée en date du 26 mars 2021,

VI-C-3. Revenus du portefeuille d'investissement :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenu des obligations et titres SICAV	733	397
Total	733	397

VI-C-4. Intérêts encourus et charges assimilées :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	-112 472	-145 239
Intérêts sur Ligne ESPAGNIOLE	-8 413	-13 441
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	-15 398	-29 505
Intérêts sur Ligne JBIC	-31 681	-300 935
Intérêts sur Ligne FADES	-324 681	-388 113
Intérêts sur Ligne BIRD	-71 443	-135 384
Intérêts sur Ligne BAD	-68 862	-109 576
Intérêts sur Emprunt Trésor TGT	-271 167	0
Intérêts sur Ligne FADES	-670 006	-742 686
Intérêts sur Ligne Fonds FAR LDSR	-266 809	-93 134
Intérêts sur Ligne QFFT *	-514 619	-44 211
Intérêts sur Emprunt Marché Monétaire	-19 823	-54 879
Total	-2 375 376	-2 057 104

(*) La Banque paye un intérêt annuel au taux de 4% au profit du Fonds d'Amitié Qatari à partir du mois de janvier 2022 pendant 7ans dans le cadre d'un contrat de prêt signé en décembre 2018. Toutefois le contrat prévoit une période d'expérimentation qui s'étale du mois de décembre 2018 au mois de novembre 2021. A cet effet, la BFPME ne comptabilise aucun intérêt couru durant cette période qu'à partir du mois de décembre 2021 pour un montant de 44 211 DT.

A partir de 2022 et jusqu'à la fin du contrat (31/12/2030), la Banque comptabilise une charge annuelle calculée selon un taux qui représente le coût de l'emprunt actualisé sur toute la durée s'étalant sur 15 ans.

VI-C-5. Commissions encourues :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions bancaires	-46 218	-24 270
Diverses cotisations (Swift ...)	-20 235	-24 499
Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD)	-37 994	-21 628
Prime pour couverture du risque de change	-801 550	-993 913

Total	-905 998	-1 064 310
--------------	-----------------	-------------------

VI-C-6. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

	31/12/2022 Avec Radiation	31/12/2021	31/12/2022 Sans Radiation
Dotations/Reprises sur provisions pour créances (1)	6 135 858	168 129	-6 346 107
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges (2)	-120 281	232 890	-120 281
Pertes sur Créances couvertes par des provisions	-12 481 965	0	0
Total	-6 466 387	401 018	-6 466 387

(1) La dotation sur provisions pour créances se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations/Reprises sur provisions individuelles	-136 067	984 903
Dotations/Reprises sur provisions Collectives	-2 139 811	359 159
Dotations/Reprises sur provisions Additionnelles	-3 794 029	-1 175 934
Dotations/Reprises sur provisions pour crédit ayant fait l'objet de radiation	12 481 965	-
Dotations/Reprises sur provisions pour Frais de justice	-276 200	-

(2) Il s'agit d'une provision pour départ à la retraite.

VI-C-7. Autres produits d'exploitation :

	31/12/2022	31/12/2021
Agios créditeurs des comptes ordinaires	58 231	40 404
Autres produits	503 388	425 946
Total (*)	561 619	466 350

(*) Les autres produits proviennent des intérêts de trésorerie versés par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement pour un montant de 417 245 DT et des dividendes reçus pour 86 143 DT.

VI-C-8. Frais de personnel :

	31/12/2022	31/12/2021
Traitements, salaires et primes du personnel (1)	-9 853 974	-8 770 944
Charges sociales légales	-1 910 161	-1 816 926
Autres charges du personnel	-454 307	-362 221
Total	-12 218 442	-10 950 090

(1) Les traitements et salaires enregistrent une augmentation de 1MDT venant principalement des augmentations salariales qui concernent la prime de bilan 2021 servi en 2022, l'augmentation salaire 2022 et l'estimation de la prime de bilan 2022, ainsi que deux indemnités pour départs à la retraite.

VI-C-9. Charges générales d'exploitation :

	31/12/2022	31/12/2021
Locations	-1 278 539	-1 260 205

Missions et réceptions	-22 416	-16 621
Transport et déplacement	-7 470	-17 355
Primes d'assurance	-55 152	-30 795
Jetons de présence	-128 188	-105 000
Dons et subventions accordés	-320 000	-178 794
Impôts et taxes	-360 913	-306 152
Fournitures diverses et autres services extérieurs	-806 378	-1 156 348
Total	-2 979 055	-3 071 271

VI-C-10. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

	31/12/2022	31/12/2021
Pénalités sur impôts et taxes (1)	-95 642	0
Gain de change	13 670	5 885
Jetons de présence	5 600	11 775
Pénalités de retards sur marché	568	191
Perte de change	-6 490	-1 488
Frais sur titre	0	-73
Total	-82 295	16 290

(1) Il s'agit des pénalités relatives à la déclaration rectificative du mois de décembre 2020 après clôture tardive de l'exercice.

VI-D. Notes relatives à l'Etat des Flux de Trésorerie :

VI-D-1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

	31/12/2022	31/12/2021
Opérations sur le marché monétaire produit des placements	1 670 153	2 491 938
Opérations avec la clientèle échéances en intérêts et commissions	8 573 961	6 781 654
Autres produits d'exploitation	61 628	39 674
Remboursement couverture risque de change Tunis-Ré	6 325 898	2 851 770
Remboursement intérêts de trésorerie SOTUGAR	465 121	0
Total	17 096 761	12 165 035

VI-D-2. Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

	31/12/2022	31/12/2021
Déblocage sur Fonds Souk Ettanmia USA III	0	-79 629
Déblocage sur Fonds Souk Ettanmia III	0	-979 621
Tirage sur Fonds Souk Ettanmia III	0	932 162
Tirage sur Fonds UK	0	1 214 707
Déblocage sur Fonds UK	0	-1 152 000
Agios créditeurs	1 285	3 026
Total	1 285	-61 356

VI-D-3. Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle :

	31/12/2022	31/12/2021
Déblocage Ressources Ordinaires	-3 352 467	0
Déblocage Ligne FADES	-3 395 741	-4 141 237

Débloccage Fonds INTILAK 2	-807 500	-3 100 000
Débloccage Fonds CPG Gafsa	-21 456	-144 706
Débloccage Fonds RSE Tataouine	-395	-381 296
Débloccage Ligne QFFT	-565 312	-5 522 730
Débloccage Prêts participatifs QFF2	-150 000	-140 000
Recouvrement	14 465 363	11 698 936
Total	6 172 494	-1 731 032

VI-D-4. Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres :

	31/12/2022	31/12/2021
Fonds budgétaires FOPRODI & RITI	51 318	6 810
Emprunts/Ressources spéciales		
Ligne BAD	-857 143	-857 143
Ligne BIRD	-1 445 989	-1 445 989
Ligne ESPAGNIOLE	-100 385	-179 564
Ligne FADES	-12 594 298	-5 969 488
Ligne FADES 2	-8 433 328	-3 966 725
Ligne Française	-207 383	-565 360
Ligne ITAL	-1 518 212	-1 529 550
Ligne QFFT	0	7 441
Fond Public Affecté Intilak 2	23 400	5 093 151
Fonds CPG Gafsa	4 964	0
Fonds de soutien des PME PDFP	1 368 293	-1 664 631
Fonds FAR LDSR	-66 344	2 729 435
Fonds QFF PP	95 419	0
Emprunt contracté auprès de la TGT	22 700 000	0
Total	-979 689	-8 341 615

VI-D-5. Liquidités et équivalents de liquidités :

	Fin	Début
+ Caisse	1 244	1 727
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	157 316	57 054
+ Créances sur les établissements bancaires	3 670 319	8 254 764
+ Placements sur le marché monétaire	25 950 000	16 650 000
Total	29 778 879	24 963 546

VII- Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

Le Conseil d'Administration de la BFPME, réuni en date du 20 juin 2024, a approuvé le Business plan de la banque pour la période 2024-2028 constituant le cadre au sein duquel s'inscrivent les orientations stratégiques futures et les mesures que la banque compte entreprendre afin d'assainir sa situation financière.

Ces mesures se concentrent sur les piliers suivants :

1. La restructuration financière de la Banque :

❖ Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024 et dans l'objectif de rétablir l'équilibre entre le capital et les actifs de la Banque ayant subi une détérioration à cause des pertes, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque, réunie le 28 mars 2024, a décidé :

- la réduction du capital de la Banque de 100 000 000 dinars à 10 000 000 dinars, par la baisse de la valeur nominale des actions de la Banque de 10 dinars à un 01 dinar, et
- de façon concomitante, l'augmentation du capital de la Banque d'un montant de 59.060.628,521 dinars et ce, par la conversion de ce montant, dû au profit de l'Etat tunisien et provenant de la totalité des dettes de la Banque au titre de la ligne de crédit japonaise qui lui est rétrocédée.

La structure du capital social de la Banque à l'issue de la réalisation de ces deux opérations de réduction et d'augmentation de capital se présentera comme suit :

Actionnaire	Montant libéré en DT	Taux (%)	Réduction du capital (90%)	Augmentation de capital	Capital après augmentation	Taux (%)
Etat Tunisien	59 999 960	60%	5 999 996	59 060 629	65 060 629	94,2%
Groupe Chimique Tunisien - GCT	22 000 000	22%	2 200 000	-	2 200 000	3,2%
Société Nationale de Télécommunication – TUNISIE TELECOM	10 000 000	10%	1 000 000	-	1 000 000	1,4%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports - OACA	6 000 000	6%	600 000	-	600 000	0,9%
Office du Commerce de Tunisie - OCT	2 000 000	2%	200 000	-	200 000	0,3%
Société Tunisienne de Garantie -SOTUGAR	20		2	-	2	0,0%
Président du Conseil d'administration	20		2	-	2	0,0%
Total	100 000 000	100%	10 000 000	59 060 629	69 060 629	100%

❖ Une deuxième augmentation de capital en numéraire, d'au moins un montant de 80 MDT, s'inscrivant dans le cadre du Business plan de la Banque pour la période 2024-2028, est prévue en 2025 en vue du respect des dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

L'objectif étant de consolider les fonds propres de la Banque à hauteur de 78 MDT à l'horizon de 2028 avec un ratio «Fonds Propres/Capital» de 52% et ce, en plus des autres mesures à mettre en œuvre pour assurer la stabilité et la solidité financière de la Banque.

❖ Octroi et restructuration des Prêts du Trésor à travers la signature, en date du 10 juin 2024, de deux conventions :

- Une convention de prêt Trésor d'un montant de 9 MDT qui sera débloqué en deux tranches de 4,5 MDT respectivement en dates du 10 juin et du 29 novembre 2024.
- Une convention portant rééchelonnement de l'encours de 4 prêts Trésor d'un montant de 36.275 MDT, remboursable mensuellement sur une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux de 9.93% ;

2. L'assainissement du portefeuille de la Banque (résolution des créances non performantes et consolidation du portefeuille sain) :

Une nouvelle stratégie de résolution des créances non performantes est déployée autour de cinq axes majeurs :

- ❖ La Restructuration : Une restructuration annuelle de 6 MDT est prévue pour la période 2024-2028.
- ❖ La Radiation : Un objectif de radiation annuelle de créances d'un montant de 20 MDT est prévu pour la période 2024-2028 ;
- ❖ La poursuite des procédures judiciaires et recours à des agences de recouvrement spécialisées.
- ❖ Les arrangements transactionnels : La Banque prévoit de concrétiser des arrangements transactionnels relatifs à ces créances totalisant un engagement de 5 MDT annuellement à partir de 2026 qui permettraient :
 - des reprises sur agios réservés d'environ 2.3 MDT annuellement ;
 - des reprises sur provisions individuelles et additionnelles de 0.45 MDT annuellement ;
 - l'abandon en intérêts de retard d'environ 1.9 MDT annuellement.

La concrétisation de cette action demeure tributaire de la promulgation d'une loi spécifique à la BFPME, à l'instar des trois Banques publiques.

- ❖ La cession des créances : Pour les projets en contentieux et fermés, la Banque compte étudier la possibilité de cession d'une partie des créances non performantes aux sociétés de recouvrement, filiales des banques publiques ayant cofinancé les projets.

3. L'amélioration des produits bancaires.

- ❖ Mobilisation d'une ligne de crédit « FADES » de 30 millions USD pour le financement d'un nouveau produit «BFR Structurels» destiné aux PME ayant une situation financière saine et régulière (actifs classés 0).
- ❖ Mobilisation de deux fonds prévus par l'article 29 de la loi n°2023-13 portant la loi de finances pour la gestion 2024 :
 - Fonds gérés déjà disponibles tel que le FSPME (Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises) de 10 MDT et
 - Fonds sur les ressources du Fonds National de l'Emploi (FNE) de 10 MDT annuellement pour le financement des crédits à moyen et long terme pour des projets de création et d'extension.
- ❖ Mobilisation d'un fonds de 5 MDT annuellement à travers la signature, le 19 février 2024, d'un avenant relatif à la convention « Intilak 2 » pour le financement des prêts participatifs afin de renforcer les fonds propres des PME dans le cadre de projets de création et d'extension.

4. L'amélioration du cadre de gouvernance et organisationnel :

La restructuration organisationnelle de la Banque repose sur les trois axes principaux suivants :

- ❖ La mise en place d'un système d'information intégré « Global banking » :

Un appel d'offres est prévu pour 2026 après achèvement des travaux préalables à la mise en place du Système pour la période 2024-2026.

- ❖ La révision de l'organigramme et l'élaboration des Politiques et d'un manuel de procédures englobant l'ensemble des activités et processus, à travers :
 - La création de Directions Centrales ;
 - La réorganisation fonctionnelle du Réseau ;
 - La réorganisation de certaines structures de la Banque ;
 - La mise en place de manuels de procédures.
- ❖ Le renforcement de la Gouvernance de la Banque. Cela se traduit par :
 - Le renforcement des capacités des Administrateurs ;
 - Le renforcement de l'indépendance et de l'objectivité ;
 - L'évaluation et l'amélioration continue ;
 - La mise en œuvre des Politiques de Gouvernance ;
 - L'évaluation périodique des performances.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la Banque de Financement
des Petites et Moyennes Entreprises – BFPME

1. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1.1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises** (*ci-après Banque ou BFPME*), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de 286 460 481 DT, un résultat déficitaire de 12 786 982 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 29 778 879 DT.

A notre avis, et sous réserve des points soulevés dans le paragraphe « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BFPME au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1.2. Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, qui comporte les réserves suivantes :

1.2.1. Evaluation du système de contrôle interne

L'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la banque nous a permis d'identifier des insuffisances liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle

permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

En outre, le système d'information de la banque souffre de plusieurs défaillances significatives liées aux aspects techniques ainsi qu'à ceux inhérents à la sécurité du système et l'intégrité des données, essentiellement pour le module "Crédits". Ces insuffisances ont impacté négativement les fonctionnalités des applicatifs et ont engendré des écarts et des incohérences.

Il y a lieu de signaler que, depuis l'année 2019, la banque a entrepris des actions visant la fiabilisation de la base de données liées aux crédits. Ces actions n'ont été que partiellement achevées à la date d'élaboration du présent rapport. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effet définitif des ajustements qu'auraient ces actions de fiabilisation sur les capitaux propres et le résultat de la banque au 31 décembre 2022.

1.2.2. Inventaire des garanties

La Banque a confié antérieurement à un cabinet externe une mission d'inventaire des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, exceptées les garanties de l'Etat. Le rapport d'inventaire, communiqué à la banque au mois de juin 2015, fait état de plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues.

Les résultats de cet inventaire n'ont pas été actualisés et rapprochés avec les garanties inscrites au niveau de l'état des engagements.

Nous signalons que les travaux de rapprochement entamés par la banque, relatifs aux dossiers des relations financées par la BFPME et ayant obtenu un accord de couverture de garantie ainsi que les dossiers au titre desquels la BFPME a bénéficié d'avances au titre de cette couverture, ne sont pas finalisés.

1.2.3. Garanties SOTUGAR et garanties hypothécaires

Conformément à l'article 10 de la Circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la constitution des provisions s'opère compte tenu des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurances et des Etablissements de crédit ainsi que des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée. Les biens meubles et immeubles donnés en garantie par les emprunteurs ne sont considérés comme des garanties valables que dans le cas où l'établissement de crédit dispose d'une hypothèque dûment enregistrée et que des évaluations indépendantes et fréquentes de ces garanties sont disponibles. En outre, la possibilité d'une liquidation rapide sur le marché au prix d'évaluation doit être assurée.

En application de ces dispositions, et pour la détermination du risque résiduel et des provisions individuelles requises, la BFPME déduit du risque encouru les montants des garanties SOTUGAR et des garanties hypothécaires, tablant ainsi sur une efficacité totale de ces garanties.

Néanmoins, nos travaux ont permis de relever ce qui suit :

- a)** Pour les garanties SOTUGAR, la banque ne dispose pas :
- d'un état exploitable de suivi des dossiers en contentieux ;
 - d'un état de suivi des demandes déposées pour le remboursement des avances SOTUGAR;
 - d'un état de suivi des avances et des pertes finales reçues de la SOTUGAR.

Notons qu'au 31 décembre 2022, la garantie SOTUGAR, admise en déduction du risque de crédit, totalise un montant de 90 343 KDT et la somme cumulée de toutes les avances et les pertes finales reçues s'élève à 12 788 KDT

b) Pour les hypothèques, la majorité ne sont pas exécutable pour plusieurs raisons (notamment en ce qui concerne les biens fonciers situés dans les zones industrielles de l'AFI), ou sont exécutable mais sans possibilité de détermination fiable du montant pouvant être recouvré par la Banque faute d'un inventaire fiable des garanties.

Notons que le montant total des garanties hypothécaires, admises en déduction du risque crédit, s'élève au 31 décembre 2022 à 73 003 KDT dont 69 555 KDT sur des clients classés.

Par ailleurs, la pratique et les faits vécus par la Banque montrent que ces garanties ne sont pas suffisamment efficaces et ne répondent pas aux exigences de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. L'impact de cette situation sur le montant des provisions constatées n'a pas pu être appréhendé.

1.2.4. Intérêts de trésorerie

Les intérêts de trésorerie revenant à la Banque au titre des montants qui lui sont dues par la SOTUGAR sont actuellement comptabilisés sans aucun contrôle ni de la valeur brute de la trésorerie objet des intérêts ni des taux appliqués. En outre, le montant en principal, productif des intérêts en question n'est pas constaté parmi les actifs et les passifs du bilan.

Cette situation, conjuguée à la faiblesse des procédures de suivi des avoirs de la Banque auprès de la SOTUGAR, révèle d'incertitudes sur l'exhaustivité du montant des intérêts de trésorerie devant être constatés.

1.3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1.3.1. Provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, la BFPME est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que par les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers « III. La politique de provisionnement », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution des provisions suivantes prévues par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéissent à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT ;
- Les provisions individuelles additionnelles destinées à couvrir le risque de non-réalisation des garanties hypothécaires ;
- La provision collective destinée à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro VII-A-3, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2022 à 432 079 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 80 438 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances sur la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances sur la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la banque, et évaluer la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- S'assurer de la fiabilité des informations fournies par la banque ;
- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;

- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- S'assurer de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par la SOTUGAR ;
- Vérifier la fiabilité des informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie SOTUGAR ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Vérifier le calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2023-02 du 24 février 2023.

1.3.2. Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risques identifiés

Les intérêts, revenus assimilés et commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2022 à 12 170 KDT.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers « III.d « Comptabilisation des revenus afférents aux créances à la clientèle ».

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;

- La vérification du respect de la norme comptable tunisienne NCT 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires ainsi que des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ;
- La vérification que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

1.4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus mentionnée, nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

1.4.1. Comptabilité des engagements hors bilan

La banque ne dispose pas d'une comptabilité des engagements hors bilan, et ce contrairement à la norme comptable n°24, relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.

L'état des engagements hors bilan est actuellement arrêté extra comptablement sur la base des données communiquées par les différentes structures de la banque.

1.4.2. Inventaire physique des immobilisations

La BFPME n'a pas procédé au rapprochement des données de l'inventaire physique des immobilisations avec les données comptables, ce qui n'a pas permis de dégager les écarts éventuels en vue de procéder aux ajustements et aux corrections nécessaires à cet effet.

De ce fait, nous ne pouvons pas déterminer l'incidence des éventuels ajustements devant être constatés par rapport aux soldes comptables, sur le résultat net de l'exercice 2022 et sur le montant total des capitaux propres au 31 décembre 2022.

1.4.3. Convention avec le Fonds suisse

La rubrique « Autres capitaux propres » dont le solde s'élève à au 31 décembre 2022 à 2.834 KDT correspond au solde de la subvention conditionnée reçue dans le cadre de la convention conclue avec le " Fonds Suisse " pour un total de 4 178 KDT.

L'article 5.5 du dernier avenant, daté du 5 octobre 2020, stipule ce qui suit : « à l'expiration de la durée de la présente convention :

- La DDC (Direction du Développement et de la Coopération) autorise la BFPME de réutiliser les fonds collectés au titre des remboursements des PPFS1 & PPFS2 par les PME bénéficiaires en vertu de cette convention soit pour l'octroi d'autres prêts participatifs soit pour une réinjection de ces fonds dans les réserves appropriées de la BFPME.
- La DDC représentée par l'Ambassade de Suisse en Tunisie autorise la BFPME à gérer librement les Fonds (Encours et produits du remboursement des prêts participatifs), conformément à la réglementation en vigueur et aux procédures internes de la Banque.

- La décision de réutilisation est assignée à la BFPME et elle en informera la DDC. Aucune autre convention n'est alors nécessaire ».

Par ailleurs, le nouvel article 10, traitant de la résiliation de la convention, a supprimé l'obligation de restituer les avances et les matériels acquis dans le cadre de cette même convention.

La comptabilisation du montant de ce fonds directement parmi les capitaux propres sans transiter par les comptes de produits n'est pas conforme aux normes comptables tunisiennes et présente un risque fiscal de non-intégration des montants reçus parmi les produits imposables.

Par ailleurs, la BFPME considère que les crédits accordés ne doivent pas faire l'objet de provisions pour dépréciation étant donné que le risque crédit pour les prêts participatifs demeure supporté par le reliquat des fonds reçus, quand bien même ils font partie des capitaux propres de la Banque.

Les traitements comptables jusque-là appliqués doivent être revus en conséquence et peuvent avoir un impact sur le solde net qui s'élève au 31 décembre 2022 à 2 834 KDT, sur le résultat net de l'exercice ainsi que sur le total des capitaux propres à la date au 31 décembre 2022.

1.4.4. Paiement des congés non consommés

Les congés du personnel non consommés à la date du 31 décembre 2021 ont fait l'objet en 2022 de fiches de paie spécifiques afin de permettre au personnel de la Banque de souscrire à l'emprunt national.

Les montants nets à payer, qui totalisent 186 026 dinars, n'ont pas été versés aux employés concernés mais ont été utilisés par la BFPME pour participer à l'emprunt national, et ce, au nom de chaque employé ayant manifesté sa volonté de souscription.

Cette opération a été effectuée en l'absence d'une note de procédure approuvée par le conseil d'administration de la banque. Ce dernier a décidé, dans sa réunion de 20 juin 2024, d'annuler l'opération et tous ses effets.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 n'ont pas encore tenu compte de ladite décision du conseil d'administration.

L'application de la décision du Conseil du 20 juin 2024 aura nécessairement une incidence sur le résultat net de l'exercice 2022 ainsi que sur le montant des dettes provisionnées pour congés à payer, à la date du 31 décembre 2022.

1.4.5. Passif fiscal non régularisé

La somme des comptes de TVA totalise un solde créditeur de 552 960 DT. Ce solde correspond à un passif non justifié car, selon la déclaration du mois de décembre 2022, la TVA à payer est égale à 4 630 DT, d'où un passif net non justifié de 548 330 DT. Une partie de cet écart a été réglée en 2023, mais aucun justificatif n'a été fourni pour le reste de l'écart ou pour un calendrier de règlement après la date de clôture. Il convient de noter que la partie réglée a été ajoutée aux montants dus au titre des déclarations de 2023, sans qu'il soit procédé à un dépôt de déclarations fiscales rectificatives, ce qui a permis à la banque d'éviter de payer les pénalités de retard dues, contrairement aux dispositions de la législation fiscale en vigueur.

Sur la base de ce qui précède, il n'est actuellement pas possible de déterminer l'incidence des éventuels ajustements sur le résultat net de l'exercice 2022 et sur le montant total des capitaux propres au 31 décembre 2022, et nous ne pouvons pas déterminer les montants susceptibles d'être réclamés à la BFPME en cas de soumission à un contrôle fiscal.

1.4.6. Provisions pour risques et charges

D'après l'état des actions en justice intentées par les tiers contre la BFPME, il appert que 16 affaires sont en cours à la date de rédaction du présent rapport à différents stades d'avancement juridictionnel.

La Banque n'a constaté au 31 décembre 2022 aucune provision pour risques et charges pourtant plusieurs jugements sont à son encontre, même si certains ne sont pas revêtus de l'autorité de la chose jugée.

Les avocats de la société n'ont pas émis une note d'appréciation et d'évaluation du risque juridique encouru par la Banque, tenant compte des doléances des demandeurs et des probabilités respectives de l'aboutissement des affaires en cours.

Il s'ensuit que nous ne pouvons pas à ce stade déterminer l'incidence des pertes et indemnisations éventuelle que la Banque pourrait supporter sur le résultat net de l'exercice en cours et sur le total des capitaux propres à la date du 31 décembre 2022.

1.4.7. Absence d'une balance équilibrée pour chaque passif subordonné

La note aux états financiers relative aux « Emprunts et ressources spéciales » montre que la banque est endettée d'une manière subordonnée à concurrence de 109.721.837 dinars.

La Banque n'a pas établi à la date du 31 décembre 2022 une balance comptable équilibrée pour chaque passif subordonné (ou fonds géré), ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale et claire sur les actifs recouvrables, les passifs exigibles, les passifs subordonnés et les liquidités et équivalents de liquidités afférents à chaque passif subordonné (ou fonds géré).

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué un état de rapprochement entre les soldes comptables de chaque passif subordonné et les mêmes soldes tels qu'ils figurent ou tels qu'ils doivent figurer sur les reportings périodiques destinés aux bailleurs de fonds.

Compte tenu de cette situation et de l'absence des états de rapprochement entre les soldes comptables et les soldes extracomptables, nous ne pouvons pas évaluer l'impact des éventuels redressements sur le résultat net de l'exercice 2022 ainsi que sur le total des capitaux propres au 31 décembre 2022.

1.4.8. Pertes cumulées

La BFPME accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2022 un montant de 113.936 KDT et un résultat déficitaire de l'exercice de 12 787 KDT, engendrant ainsi une situation nette comptable négative de l'ordre de 23 793 KDT.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes.

Nous rappelons dans ce cadre que les assemblées générales extraordinaires réunies le 4 avril 2019, le 17 mars 2020, 31 août 2020 et le 29 novembre 2022 ont toutes décidé la poursuite des activités de la Banque et ce, en se basant sur les dispositions de l'article 7 de la loi n° 2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015 ainsi que l'article 27 de la loi de finances pour l'année 2019 portant création de la Banque des Régions.

Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 28 mars 2024, a décidé la réduction du capital social de 100.000 KDT à 10.000 KDT, suivie concomitamment d'une augmentation du capital par conversion de la dette envers l'Etat au titre de la ligne de crédit japonaise rétrocédée à la BFPME, et ce, pour la somme de 59.060.628,521 TND, portant ainsi le capital social à 69.060.628,521 TND.

Ceci étant, nous attirons votre attention que malgré cette opération de coup d'accordéon, la situation de la Banque s'empire davantage, et nous vous informons qu'à la date de rédaction du présent rapport, la situation financière est devenue très critique et menace sérieusement la solvabilité de la Banque et sa capacité à honorer ses engagements financiers.

1.5. Rapport de gestion

La responsabilité de la préparation et de la présentation du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1.6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

1.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

2.1. Etas financiers intermédiaires

La Banque n'a pas respecté les dispositions de l'article 6 de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2017-06 « Reporting comptable, prudentiel et statistique à la BCT » qui prévoit l'arrêté d'états financiers intermédiaires au 30 juin et leurs déclarations à la BCT, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, au plus tard fin août de chaque année.

2.2. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances importantes du dispositif de contrôle interne liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2.3. Respect des normes prudentielles

Les Fonds Propres Nets de la Banque totalisent, au 31 décembre 2022, un montant négatif de 26 202 KDT. Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2022 est de -2.99% alors que le minimum requis, tel que défini par l'article 9 de la circulaire aux banques n° 2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, est de 10%.

Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2022 est de -2.99% alors que le minimum requis, tel que défini par le même article, est de 7%.

2.4. Tenue des comptes des valeurs mobilières

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la Banque.

Sur la base des diligences que nous avons effectuées, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 juillet 2024

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour CKT AUDIT

Khaled THABET

Pour PAC

Zouhaier MARGHLI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la Banque de Financement
des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous vous présentons ci-après notre rapport portant sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous informer, sur la base des données qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. CONVENTIONS ET OPERATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

1.1. Conventions et opérations réalisées en 2022

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de la conclusion en 2022 de nouvelles conventions ou opérations qui rentrent dans le champ d'application des articles susvisés. Par ailleurs nos travaux ont révélé l'existence des opérations suivantes :

- **Crédit octroyé au DGA :**

Suite à la réunion du comité d'octroi du crédit au personnel tenue le 28 septembre 2022, le DGA a obtenu un crédit dont le montant en principal s'élève à 30 000 dinars.

Ce crédit, destiné à l'acquisition d'une voiture, est remboursable sur sept ans, avec une franchise de deux mois et un taux d'intérêt de 5,5%.

Cette opération a été conclue aux conditions fixées par le Manuel des procédures relatives à l'octroi des crédits au personnel de la banque datant du mois d'octobre 2018.

1.2. Conventions et opérations antérieures à l'exercice 2022

La BFPME a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires destinés à financer des crédits en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces ressources spéciales de financement (Principal et intérêts à payer) s'élève au 31 décembre 2022 à **124.744.522 TND**.

2. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

2.1. Rémunérations du Directeur Général

La rémunération mensuelle brute du Directeur Général désigné depuis le 27 décembre 2017 a été déterminée conformément au décret gouvernemental daté du 27 décembre 2019. Cette rémunération se compose des éléments suivants (en dinars) :

Éléments	Montant mensuel Brut
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de responsabilité	4 600
Total	5 700

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 500 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques d'un montant de 120 DT par trimestre.

2.2. Rémunérations du Directeur Générale adjoint

La rémunération mensuelle brute du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu le 29 octobre 2009. Cette rémunération se compose des éléments suivants (en dinars) :

Élément	Montant (janvier -Aout)
Un traitement de base	3 524
Une indemnité de présence	2

Une Indemnité de représentation	120
Une indemnité de technicité	117
Une indemnité familiale complémentaire	3
Une indemnité spécifique	148
Indemnités Diverses	1 195
Autres indemnités	135
Indemnité de Fonction	900
Total	6 144

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13^{ème} mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni en date du 11 mai 2012 et du 03 mars 2015, a procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME qui a été fixée à l'équivalent du salaire d'un directeur Central à la Banque Nationale Agricole, majoré de 300 dinars par mois.

Au titre de cette régularisation, le Directeur Général Adjoint a bénéficié en 2022 d'un rappel qui s'élève à un montant brut de 11 963 DT (hors charges patronales).

Au titre de sa retraite à partir du 1^{er} septembre 2022, le Directeur Général Adjoint a bénéficié d'une indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 84 899 DT et d'un solde de tous comptes qui s'élève à 29 447 DT

Par ailleurs, au titre de l'accord sectoriel sur l'augmentation salariale 2022, le Directeur Général Adjoint a bénéficié d'un rappel qui s'élève à 8 115 DT.

2.3. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs membres du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 septembre 2023 à 5 000 dinars bruts, par administrateur.

De même, cette assemblée a fixé les jetons de présence à servir aux présidents du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit à 1.000 dinars nets par réunion avec un plafond de 6.000 DT par année et pour chaque président.

Elle a aussi décidé d'attribuer des jetons de présence aux membres du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit pour un montant de 500 dinars nets par membre et par réunion avec un plafond de 3.000 dinars par année et par membre.

La valeur de ces jetons s'élève à 97 500 DT au titre de l'exercice 2022.

2.4. Obligations et engagements au 31 décembre 2022

Les obligations et engagements de la BFPME envers les dirigeants et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en dinars) :

Libellé	Directeur général		Directeur général adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	83 843	0	224 496	0	97 500	507 086
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
TOTAL	83 843	0	224 496	0	97 500	507 086

Par ailleurs, en dehors des conventions courantes et réalisées dans des conditions normales ainsi que des opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 12 JUILLET 2024

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour CKT AUDIT

Khaled THABET

Pour PAC

Zouhaier MARGHLI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"

Siège Social : Avenue De La monnaie, les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Juillet 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Karim DEROUCHE (Société d'expertise comptable FINOR) et M Fehmi LAOURINE (AMC ERNST & YOUNG)

Annexe 1 : ACTIF

DESIGNATION	EX 2023			EX 2022
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	8 268 924	6 020 232	2 248 691	2 716 378
AC11 Investissements R&D	48 532	48 532	0	2 035
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	8 220 392	5 971 700	2 248 691	2 714 343
AC2 Actifs corporels d'exploitation	12 593 530	6 198 596	6 394 934	5 440 430
AC21 Installations techniques & machines	9 410 318	4 987 427	4 422 891	5 228 152
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	3 183 213	1 211 169	1 972 044	212 277
AC3 Placements	244 935 500	7 610 077	237 325 422	189 133 912
AC31 Terrains & Constructions	36 854 666	3 420 206	33 434 460	13 134 057
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 355 625	1 048 312	8 307 313	8 239 196(*)
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	9 072 417	2 321 894	6 750 523	1 468 383
AC 313 Parts et actions dans les stes immob non cotées	18 426 624	50 000	18 376 624	3 426 477(*)
AC33 Autres placements	208 080 833	4 189 871	203 890 962	175 999 855
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	70 251 567	4 096 708	66 154 859	62 825 446
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	136 734 939	-	136 734 939	112 721 944(*)
AC334 Autres prêts	687 874	89 445	598 429	408 170
AC336 Autres	406 452	3 717	402 735	44 294
AC5 Part des reass dans les prov techniques	100 446 280	-	100 446 280	94 577 971
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	11 999 677	-	11 999 677	9 045 548
AC520 Prov. Assurance Vie	54 093	-	54 093	48 111
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	449 798	-	449 798	368 072
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	85 663 386	-	85 663 386	81 749 517(*)
AC541prov.Part Bces &Rist(Non Vie)	2 279 327	-	2 279 327	3 366 723(*)
AC6Créances	161 277 552	18 433 095	142 844 457	129 431 090
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	81 533 104	17 646 410	63 886 694	57 107 870
AC611 Primes Acquises et Non Emises	5 445 798	-	5 445 798	4 430 846
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	63 234 437	17 646 410	45 588 028	41 872 723
AC613Créances indemnisées subrogées	12 852 868	-	12 852 868	10 804 300
AC62 Créances Opérations Réassurance	59 689 416	281 047	59 408 369	43 428 338
AC63 Autres créances	20 055 032	505 638	19 549 394	28 894 882
AC631 Personnel	405 956	-	405 956	360 992
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	12 528 245	-	12 528 245	11 250 896
AC633 Débiteurs divers	7 120 831	505 638	6 615 193	17 282 994
AC7 Autres éléments d'actif	51 155 925	12 922 228	38 233 697	34 785 191
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	26 919 604	6 741 226	20 178 378	21 286 572
AC72 Charges reportées	19 702 412	6 181 002	13 521 409	10 499 607
AC721 Frais d'Acquisition reportés	10 938 186	-	10 938 186	8 179 991
AC722 Autres charges à répartir	8 764 226	6 181 002	2 583 223	2 319 616
AC73 Comptes de régularisation Actif	4 533 909	-	4 533 909	2 999 012
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 322 591	-	2 322 591	1 844 284
AC733 Autres comptes de régularisation	2 211 319	-	2 211 319	1 154 728
Total	578 677 711	51 184 228	527 493 482	456 084 972

(*) Reclassement pour les besoins de comparabilité

Annexe 2 : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	2023	2022
CP Capitaux Propres		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	10 792 035	10 540 000
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	22 500 000	22 500 000
CP5 Résultats reportés	4 788 667	-4 159 868
CP5 Résultats reportés	4 788 667	-3 855 554
CP5 Effets des modifications comptables	-	-304 314
Total CP Av Résultat Exercice	83 080 702	73 880 132
CP6 Résultat Exercice	9 223 906	9 200 570
Total CP Av Affectation	92 304 609	83 080 702
PA1 Autre Passifs Financiers	15 000 000	-
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	15 000 000	-
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	518 176	953 522
PA23 Autres Provisions	518 176	953 522
PA3 Provisions techniques brutes	206 047 498	180 325 159
PA310 Prov. Primes Non Acquises	55 187 822	43 265 044
PA320 Prov. Assurances Vie	-	-
PA330 Prov. Sinistres (Vie)	472 288	482 824
PA331 Prov. Sinistres (Non Vie)	146 305 521	130 468 364
PA340 Prov. Part. Bices & Rist (Vie)	-	-
PA341 Prov. Part. Bices & Rist (Non Vie)	3 155 458	5 146 094
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	-	-
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	-	-
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	926 409	962 833
PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires	112 578 757	91 909 782
PA6 Autres dettes	98 402 862	97 757 381
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	13 606 886	10 477 115
PA62 Dettes Opérations Réassurance	22 038 340	20 846 306
PA622 Autres dettes	22 038 340	20 846 306
PA63 Autres dettes	62 757 636	66 433 960
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	447 753	447 753
PA632 Personnel	1 688 717	2 117 762
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	8 081 216	6 063 980
PA634 Crédoeurs divers	52 539 950	57 804 465
PA7 Autres passifs	2 641 580	2 058 426
PA71 Comptes Régularisations Passif	2 232 672	1 721 532
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	1 338 305	950 711
PA712 Autres comptes de régularisation passif	894 367	770 821(*)
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	408 908	336 894
Total	527 493 482	456 084 972

(*) Reclassement pour les besoins de comparabilité

Annexe 3 : ETAT DE RESULTAT NON VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2023	Cessions et Rétro 2023	Opérations Nettes 2023	Opérations Nettes 2022
<u>PRNV1 Primes Acquisées</u>	<u>182 444 565</u>	<u>91 785 764</u>	<u>90 658 801</u>	<u>70 904 797</u>
PRNV11 Primes Emises & Acceptées	194 367 344	94 739 892	99 627 451	74 495 576
PRNV12 Var. Prov. Primes Non Acquisées	-11 922 779	-2 954 128	-8 968 650	-3 590 779
<u>PRNT3 Pdts Plac. Alloués Etat Résultat</u>	<u>12 299 343</u>	<u>-</u>	<u>12 299 343</u>	<u>8 745 995</u>
<u>PRNV2 Autres Produits Techniques</u>	<u>835 664</u>	<u>-</u>	<u>835 664</u>	<u>370 666</u>
<u>CHNV1 Charge de Sinistres</u>	<u>-115 228 883</u>	<u>-43 450 668</u>	<u>-71 778 215</u>	<u>-55 377 321</u>
CHNV11 Montant payés	-99 391 726	-39 536 800	-59 854 926	-49 870 879
CHNV12 Var. Prov. Sinistres	-15 837 157	-3 913 868	-11 923 288	-5 506 443
<u>CHNV2 Var. Autres Prov. Techniques</u>	<u>36 424</u>	<u>-</u>	<u>36 424</u>	<u>37 041</u>
- <u>CHNV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	<u>-1 675 837</u>	<u>-1 676 777</u>	<u>940</u>	<u>2 713 363</u>
- <u>CHNV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-40 591 040</u>	<u>-18 735 530</u>	<u>-21 855 510</u>	<u>-16 444 787</u>
CHNV41 Frais Acquisition	-33 510 354	-	-33 510 354	-24 881 822
CHNV42 Var. Montant Frais Acq. Reportés	2 783 529	-	2 783 529	-380 647
CHNV43 Frais d'administration	-9 864 215	-	-9 864 215	-8 469 009
CHNV44 Comm. Reçues Réassureurs	-	-18 735 530	18 735 530	17 286 691
<u>CHNV5 Autres Charges Techniques</u>	<u>-5 180 456</u>	<u>-</u>	<u>-5 180 456</u>	<u>-5 405 362</u>
- <u>CHNV6 Var. Prov. Egal. & Equilibrage</u>				<u>29 066</u>
Résultat Technique Non Vie	32 939 780	27 922 789	5 016 991	5 573 459

Annexe 4 : ETAT DE RESULTAT VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2023	Cessions et Rétro 2023	Opérations Nettes 2023	Opérations Nettes 2022
PRV1 Primes	<u>2 357 316</u>	<u>1 619 051</u>	<u>738 265</u>	<u>401 471</u>
PRV11 Primes Emises & Acceptées	2 357 316	1 619 051	738 265	401 471
PRV2 Produits de Placements	<u>38 489</u>	-	<u>38 489</u>	<u>42 871</u>
PRV21 Revenus des Placements	21 147	-	21 147	25 505
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements	1 273	-	1 273	61
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements	16 068	-	16 068	17 305
PRV4 Autres produits techniques	-	-	-	-
CHV1 Charge de sinistres	<u>-568 444</u>	<u>-658 636</u>	<u>90 192</u>	<u>-16 504</u>
CHV11 Montants payés	-578 980	-576 909	-2 070	-318 798
CHV12 Var. Prov. Sinistres	10 536	-81 726	92 262	302 294
CHV2 Variation des Autres Provision	-	<u>-5 982</u>	<u>5 982</u>	<u>-52 919</u>
CHV21 Provisions d'assurance Vie	-	-5 982	5 982	-52 919
CHV22 Autres Provisions techniques	-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte	-	-	-	-
CHV3 Part. Bfices & Ristournes	-	-	-	<u>1 641 522</u>
-	-	-	-	-
CHV4 Frais d'exploitation	<u>-298 203</u>	<u>-829 891</u>	<u>531 688</u>	<u>-82 641</u>
CHV41 Frais d'acquisition	-207 977	-	-207 977	-301 339
CHV43 Frais d'administration	-90 226	-	-90 226	-644 270
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs	-	-829 891	829 891	862 968
CHV5 Autres Charges techniques	<u>-50 660</u>	-	<u>-50 660</u>	<u>-132 048</u>
-	-	-	-	-
CHV9 Charges de placements	<u>-12 968</u>	-	<u>-12 968</u>	<u>-21 283</u>
CHV9 Charges de placements	-	-	-	-
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.	-12 045	-	-12 045	-19 046
CHV92 Correction Valeur / Placements	-835	-	-835	-2 015
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements	-88	-	-88	-222
Résultat Technique Vie	<u>1 465 529</u>	<u>124 542</u>	<u>1 340 987</u>	<u>1 780 469</u>

Annexe 5 : ETAT DE RESULTAT

DESIGNATION	Montant 2023	Montant 2022
<u>RTNV Résultat Technique Assurance & Réassurance Non Vie</u>	<u>5 016 991</u>	<u>5 573 459</u>
<u>RTV Résultat Technique Assurance & Réassurance Vie</u>	<u>1 340 987</u>	<u>1 780 469</u>
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>25 299 435</u>	<u>23 955 477</u>
PRNT11 Revenus des placements	24 400 510	23 808 022
PRNT12 Produits des autres Placements	-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	836 958	34 120
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	61 966	113 335
<u>PRNT3 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>	-	-
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>	<u>-8 524 343</u>	<u>-11 892 563</u>
CHNT11 Charges des Placements	-7 917 639	-10 642 648
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-549 105	-1 126 050
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-57 598	-123 866
<u>CHNT2 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non Vie</u>	<u>-12 299 343</u>	<u>-8 745 995</u>
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	<u>165 833</u>	<u>18 382</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	<u>-740 433</u>	<u>-760 267</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>10 259 127</u>	<u>9 928 961</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>	<u>-1 035 220</u>	<u>-728 390</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>	<u>9 223 906</u>	<u>9 200 570</u>
PRNT4 Gains extraordinaires	-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	-
CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	9 223 906	9 200 570

Annexe 6 : ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2023	2022
Engagements Reçus	20 802 930	5 925 973
Cautions Agents Généraux	5 802 930	5 925 973
Garantie de crédit reçue	15 000 000	-
Engagements Donnés	35 647	35 647
Cautions données aux assurés	35 647	35 647

Annexe 7 : FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Montant 2023	Montant 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements des primes reçues des assurés	198 168 687	160 174 289
102 Sommes versées pour paiement des sinistres	-74 179 951	-54 506 557
103 Encaissements des primes reçues (acceptations)	765 620	469 352
104 Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-242 145	-31 902
105 Commissions versées sur les acceptations	-267 489	-96 855
106 Décaissements de primes pour les cessions	-96 358 943	-84 374 804
107 Encaissements des sinistres pour les cessions	40 113 708	37 229 446
108 Commissions reçues sur les cessions	19 424 038	18 149 659
109 Commissions versées aux intermédiaires	-17 234 547	-13 574 257
110 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-34 709 701	-27 286 399
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	8 633 325	4 215 450
112 Variations des espèces reçues des cessionnaires	-	-
113 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-477 569 636	-779 594 890
114 Encaissements liés à la cession de placements financiers	450 741 605	747 637 331
115 Taxes sur les assurances versées au trésor	-37 749 098	-29 657 875
116 Produits financiers reçus	25 337 924	23 998 348
117 Impôt sur les bénéfices	-1 035 220	-728 390
118 Autres mouvements	-161 421	2 933 612
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>3 676 758</u>	<u>4 955 556</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-2 125 855	-3 982 502
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	-	2 811 880
203 Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-1 902 593	-
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	15 000 147	-
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>19 028 595</u>	<u>-1 170 623</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
302 Dividendes et autres distributions	-80 000	-60 000
303 Encaissements provenant d'emprunts	15 000 000	-
304 Remboursements d'emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>14 920 000</u>	<u>-60 000</u>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	<u>-431 837</u>	<u>3 724 934</u>
Trésorerie de début d'exercice	<u>7 644 073</u>	<u>3 919 139</u>
Trésorerie de fin d'exercice	<u>7 212 236</u>	<u>7 644 073</u>

I. Présentation de la Société et Faits marquants

I.1 Présentation de la Société

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd Tunisien » est une société anonyme au capital de 45 000 000DT, divisé en 9 000 000 actions de 5 DT le nominal

Le Lloyd Tunisien est une compagnie multi - branches qui opère dans le marché tunisien depuis juin 1945, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques auxquels sont soumis les biens et les personnes notamment :

- La branche automobile ;
- Les branches dommages IRDS (Incendie, Individuels accidents, Risques divers & spéciaux et Vol) ;
- La branche maritime et transport ;
- La branche groupe maladie invalidité et ;
- La branche vie (Groupe décès).

I.2 Faits marquants et Perspectives d'avenir

LLOYD Assurances est une société d'assurance et de réassurance diversifiée, offrant à sa clientèle, composée de particuliers, de professionnels et d'entreprises, une gamme complète de produits d'assurance.

Même face à une année difficile dans son ensemble, LLOYD Assurances a réussi à maintenir une dynamique de croissance et a clôturé l'année 2023 sur une note très positive, tant en termes de croissance que de rentabilité, et surtout en ce qui concerne ses projets stratégiques.

Les faits marquants durant l'exercice 2023 :

- La réussite du projet de déménagement au nouveau siège social aux Berges du Lac 2 en date du 01-05-2023 ;
- Sur le plan marketing et actions commerciales, LLOYD Assurances suit une stratégie de communication intensive dont l'objectif étant de développer d'avantage son image et sa notoriété et de renforcer sa présence sur le marché, dans ce cadre, la compagnie a réussi les actions suivantes :
 - Réalisation avec un grand succès de la campagne « Methenni » ;
 - Décrochage du titre de "Meilleure Assurance Auto en Tunisie" pour la troisième année consécutive ;
- La signature de conventions de partenariat avec la chambre de commerce tunisio-française, et avec Bussiness France ainsi que plusieurs clubs de tennis, dont principalement le Tennis Club de Tunis. D'ailleurs, LLOYD assurances a partagé les festivités du centenaire du TCT.
- Le partenariat avec le festival Sicca Jazz et Djerba music Land ;
- La consolidation de l'assise financière par la prise de participation dans la société de promotion immobilière ZEINEB Immobilière. L'investissement dans le secteur de la promotion immobilière constitue une occasion de diversifier le portefeuille d'investissement.
- La mise en place des normes IFRS en commençant par la phase de diagnostic, et l'étude d'impact."

- Les réflexions sur les mises en place du référentiel SBR-Solvabilité Basée sur les Risques

L'année 2024 sera marquée par :

- L'ouverture de nouvelles agences et le recrutement de nouveaux agents stagiaires ;
- La poursuite des efforts commerciaux et la politique de communication adoptée par la compagnie ;

II. Principes et Méthodes Comptables

Les états financiers de Lloyd Tunisien arrêtés au 31 décembre 2023 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations

II.1 Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

II.2 Placements

II.2.1 Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans

II.2.2 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

2.2.1. Bons de trésor

Les bons de trésor sont portés à l'actif pour leurs valeurs de remboursement nette des décotes et surcotes non courus à la date d'arrêt.

2.2.2. Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

II.2.3 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à :

- la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse
- et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés

Outre la valeur mathématique, l'appréciation de la valeur d'usage peut s'effectuer sur la base des méthodes d'évaluation communément reconnues (Actif net comptable corrigé ANCC, cash flows actualisés DSF, Multiple EBITDA...)

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice

II.3 Créances nées des opérations d'assurance directe

II.3.1 Arriérés agences, courtiers et bureaux directs

Les arriérés font l'objet d'une provision calculée comme suit :

Base de Calcul de la provision :

La base de calcul de la provision est l'arriéré arrêté au 31/12/2023, Commissions à payer, Cautionnement et Coassurances. La provision est calculée sans pris en compte des encaissements post clôture

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances, qui prévoit les taux de provision comme suit :

Arriéré Assuré :

- N : 0%
- N-1 : 20%
- N-2 et antérieures : 100%

Arriéré Intermédiaire :

- N et antérieures : 100%

L'écart positif entre le solde comptable et extracomptable est provisionné à 100%

II.3.2 Primes contentieuses

Ce compte enregistre le montant des primes émises et non encore réglées par les clients de la compagnie

Les créances contentieuses sont totalement provisionnées et ce conformément aux prescriptions de la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances.

II.4 Les autres éléments d'actifs

II.4.1 Effets et chèques impayés

Les effets et chèques impayés sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses et ils sont provisionnés selon les taux de provisionnement suivants :

- N : 50%
- N-1 et antérieurs : 95%

La provision tient également compte des garanties et des arrangements reçus.

II.4.2 Effets à recevoir

Les effets à recevoir sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

II.5 Provisions techniques

II.5.1 Provisions Techniques Assurance Vie

5 1 1 Provisions pour sinistres à payer

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Tunisien envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie

II.5.2 Provisions Techniques Assurance Non Vie

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan

5 2 1 Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquise est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Elle est calculée selon la méthode du prorata temporis

La provision pour primes non acquises est calculée dans une première phase sur la base des primes émises, nettes de cessions ou de rétrocessions, puis dans une deuxième phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocédées

5 2 2 Provision pour sinistres à payer

Cette provision correspond au coût total estimé et représenté par le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres

5 2 3 Provision d'égalisation

Cette provision est constituée, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, au titre du risque décès pour l'assurance groupe et du risque grêle. Cette provision est destinée à assurer la péréquation des résultats suite aux fluctuations des taux de sinistres pour les exercices à venir ou pour couvrir des risques spéciaux

La dotation annuelle au titre de cette provision est calculée par prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie concernée jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice

Par excédent brut de la branche, on entend, la différence entre les primes acquises de l'exercice et la somme des charges de sinistres et des autres coûts rattachés à la branche tels qu'ils ressortent après la répartition des charges par nature et en tenant compte de la réassurance.

5 2 4 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Elle correspond aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes

5 2 5 Autres provisions techniques

Ces provisions regroupent la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours

- ***La provision mathématique des rentes :***

Il s'agit des montants qui seront versés, postérieurement à la date de clôture, sous forme de rentes et accessoires de rentes aux victimes des accidents de travail et accidents de circulation survenus avant la date de clôture

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de travail correspond à la valeur actuelle probable des rentes à payer jusqu'au 31/12/2013, cette provision a été calculée en appliquant au montant de la rente trimestrielle le coefficient d'âge prévu par l'arrêté des secrétaires d'Etat aux Finances et aux Affaires Sociales du 17 avril 1958, fixant la valeur de rachat des rentes allouées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droits

Une actualisation de cette provision conformément aux bases techniques prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation, a été effectué au 31/12/2014

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de circulation correspond à la différence entre le montant total de la rente à payer durant la période d'indemnisation déduction faite des montants déjà payés

- ***La provision pour risque d'exigibilité :***

Cette provision correspond à la somme algébrique des différences, calculées pour chaque catégorie de placement, entre la valeur comptable brute et la valeur de marché. Cette provision n'est constatée que dans le cas où ces différences dégagent une moins-value latente, la plus-value éventuelle n'est pas constatée Cette provision est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres

- ***La provision pour risques en cours :***

Cette provision est constatée sur les catégories d'assurance dégageant un résultat déficitaire En effet, la compagnie rapporte pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, au montant des primes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises Les branches ayant un rapport supérieur à 100% font l'objet d'une provision pour risque en cours Cette provision est calculée en appliquant la partie du rapport excédent les 100% au montant de la provision pour primes non acquises de la branche

5 2 6 Recours à encaisser

Ce compte enregistre les prévisions de remboursement d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres versées au titre d'un sinistre auprès de la personne qui en a été responsable

II.6 Comptes de régularisation

II.6.1 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés, correspondent à la fraction, non imputables à l'exercice, des frais engagés par la compagnie lors de l'émission des primes. Ces frais reportés ont été calculés, conformément aux dispositions de la norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, sur la base des commissions et des autres coûts internes d'acquisition tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination. La fraction de ces frais qui a été reportée aux exercices ultérieurs en actif du bilan a été dégagée en multipliant les charges précitées au rapport entre, d'une part, les primes non acquises de l'exercice, et les primes émises corrigées des primes restant à émettre et des primes à annuler de la même période d'autre part

II.6.2 Report de commissions reçues des réassureurs

Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs

II.7 Exemption à l'établissement des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, **LLOYD Assurances** est une société mère.

En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas.

La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption. En effet, **LLOYD Assurances** est une filiale de la Compagnie Financière d'Investissement – CFI.

Cette dernière est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de **LLOYD Assurances** ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente pas des états financiers consolidés.

III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2023

III.1 Actifs

III.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Le solde de la rubrique « actifs incorporels bruts » s'élève au 31 décembre 2023 à **8 268 924** DT contre **7 945 814** DT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de **323 109** DT.

Les actifs incorporels nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à **2 248 691** DT contre **2 716 378** DT au 31 décembre 2022. La variation de **467 687** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Actifs Incorporels			
Investissements de recherches et développements	48 532	48 532	-
Droit au Bail	126 997	126 997	-
Concessions, brevets, licences et marques	7 786 797	7 555 995	230 801
Fonds de commerce	306 597	214 290	92 308
Actifs incorporels bruts	8 268 924	7 945 814	323 109
Amortissements	-6 020 232	-5 229 436	-790 796
Actifs incorporels nets	2 248 691	2 716 378	-467 687

III.1.2 AC2 : Les actifs corporels

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2023 à **6 394 934** DT contre **5 440 430** DT au 31 décembre 2022. La variation étant de **954 505** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Actifs Corporels d'exploitation			
Installations techniques et machines	9 410 318	9 538 821	-128 504
Autres installations, outillages et mobiliers	3 183 213	1 251 963	1 931 249
Actifs corporels d'exploitation bruts	12 593 530	10 790 785	1 802 746
Amortissements	-6 198 596	-5 350 355	-848 241
Actifs corporels nets	6 394 934	5 440 430	954 505

III.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2023 à **237 325 422** DT contre **189 133 912** DT au 31 décembre 2022, soit une diminution de **48 191 511** DT :

Libellé	2023	2022	Variation
Placements			
Terrains et constructions	36 854 666	16 435 542	20 419 124
Actions, titres à RV & parts FCP	70 251 567	67 224 690	3 026 877
Obligations et titres à revenus fixes	136 734 939	112 721 944(*)	24 012 995
Prêts aux personnels	687 874	497 615	190 259
Dépôts et cautionnements	406 452	48 012	358 440
Placements bruts	244 935 500	196 927 804	48 007 696
Amortissements et provisions	-7 610 077	-7 793 892	183 815
Placements nets	237 325 422	189 133 912	48 191 511

(*) Reclassement pour les besoins de comparabilité

III.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N.
	À l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture :	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture :		à la clôture:
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
1. Actifs incorporels	7 945 814	323 109	0	8 268 924	5 229 436	0	790 796	0	0	0	6 020 232	0	2 248 692
1.1 Frais de recherche et développement	48 532	0	0	48 532	46 497	0	2 035	0	0	0	48 532	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	7 682 993	230 801	0	7 913 794	5 133 862	0	767 029	0	0	0	5 900 891	0	2 012 903
1.3 Fonds de commerce	214 290	92 308	0	306 597	49 077	0	21 732	0	0	0	70 809	0	235 788
2. Actifs corporels d'exploitation	10 790 785	1 931 249	128 504	12 593 530	5 350 355	0	848 241	0	0	0	6 198 596	0	6 394 934
2.1 Installations techniques et machines	9 538 821		128 504	9 410 318	4 310 669		676 758	0	0	0	4 987 427	0	4 422 891
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 251 963	1 931 249	0	3 183 212	1 039 686	0	171 483	0	0	0	1 211 169	0	1 972 044
2.3 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Placements	196 927 804	48 007 696	0	244 935 500	3 251 485	4 542 406	118 720	-302 535	0	0	3 370 206	4 239 871	237 325 422
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	16 435 542	20 419 124	0	36 854 666	3 251 485	50 000	118 720	0	0	0	3 370 206	50 000	33 434 460
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 233 032	122 593	0	9 355 625	943 836		104 476	0	0	0	1 048 312	0	8 307 313
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	3 776 033	5 296 384	0	9 072 417	2 307 650		14 244	0	0	0	2 321 894	0	6 750 523
AC 313 Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées (*)	3 426 477	15 000 147	0	18 426 624		50 000		0	0	0	0	50 000	18 376 624
3.2 Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4 Autres placements financiers	180 492 261	27 588 572	0	208 080 833	0	4 492 406	0	-302 535	0	0	0	4 189 871	203 890 962
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	67 224 690	3 026 877	0	70 251 567	0	4 399 244	0	-302 535	0	0	0	4 096 708	66 154 859
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe (*)	112 721 944	24 012 995	0	136 734 939	0	0	0	0	0	0	0	0	136 734 939
3.4.3 Prêts hypothécaire		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.4 Autres prêts	497 615	190 259	0	687 874	0	89 445	0	0	0	0	0	89 445	598 429
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	48 012	358 440	0	406 452	0	3 717	0	0	0	0	0	3 717	402 735
3.4.6 Autres		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL :	215 664 403	50 262 054	128 504	265 797 953	13 831 276	4 542 406	1 757 758	-302 535	0	0	15 589 034	4 239 871	245 969 048

(*) Reclassement pour les besoins de comparabilité

III.1.5 État récapitulatif des placements (Annexe 9)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	36 854 666	33 434 460	45 601 704	12 167 244
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	69 166 750	65 070 042	83 121 930	18 051 888
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	225 000	225 000	985 782	760 782
Autres parts d'OPCVM	859 817	859 817	859 817	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	136 734 939	136 734 939	136 734 939	0
Autres prêts et effets assimilés	687 874	598 429	598 429	0
Autres dépôts	406 452	402 735	402 735	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	0	0	0	0
Total	244 935 500	237 325 422	268 305 336	30 979 914
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	215 904 375	211 266 154	-	-
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	35 116 363	34 975 235	-	-

III.1.6 AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique enregistre la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises, dans les provisions pour sinistres à payer, dans la provision mathématique vie et dans la provision des parts bénéfiques et des ristournes, La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provision sinistres non vie	85 663 386	81 749 517	3 913 868
Provision pour primes non acquises et primes à annuler	11 999 677	9 045 548	2 954 128
Provision assurance vie	54 093	48 111	5 982
Provision pour sinistre vie	449 798	368 072	81 726
Provision Part Bces & Rist (non vie)	2 279 327	3 366 723(*)	-1 087 396
Total	100 446 280	94 577 971	5 868 309

(*) Au 31/12/2022, ce montant a été présenté au niveau de la rubrique part des réassureurs dans les provisions pour sinistres non vie

III.1.7 AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à **142 844 457** DT contre **129 431 090** DT au 31 décembre 2022 La variation de **13 413 367** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Créances				
Créances nées des opérations d'assurance directes	81 533 104	73 745 835	7 787 269	(A)
Créances nées des opérations de réassurances	59 689 416	43 709 385	15 980 031	(B)
Autres créances	20 055 032	29 396 260	-9 341 229	(C)
Total des créances brutes	161 277 552	146 851 480	14 426 071	
Provisions pour dépréciation des créances	-18 433 095	-17 420 390	-1 012 705	(D)
Créances nettes	142 844 457	129 431 090	13 413 367	

(A) Créances nées des opérations d'assurance directes

Le solde brut des créances nées des opérations d'assurance directes s'élève au 31 décembre 2023 à **81 533 104** DT contre **73 745 835** DT au 31 décembre 2022.

La variation de **7 787 269** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Créances nées des opérations d'assurance directes				
Primes acquises et non émises	9 676 636	8 024 025	1 652 612	
Primes à annuler	-4 230 838	-3 593 178	-637 660	
Autres créances nées des opérations d'assurances directes	63 234 437	58 510 688	4 723 749	(i)
Créances indemnisées subrogées	12 852 868	10 804 300	2 048 568	(ii)
Total des créances brutes	81 533 104	73 745 835	7 787 269	

(i) Les autres créances nées des opérations d'assurances directes se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Autres créances nées des opérations d'Ass Directes			
Arriérés agences	57 408 881	53 323 616	4 085 265
Primes Retournées pour Non-Paiement	5 825 556	5 187 073	638 484
Total des créances brutes	63 234 437	58 510 688	4 723 749

(ii) Les créances indemnisées subrogées concernent les paiements sinistres, en application des conventions IDA et RCA.

(B) Créances Opération Réassurances

Le solde brut des créances nées des opérations de réassurance directes s'élève au 31 décembre 2023 à **59 689 416** DT contre **43 709 385** DT au 31 décembre 2022 soit une variation de **15 980 031** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Créances des opérations de réassurance	59 689 416	43 709 385	15 980 031
Total des créances de réassurances brutes	59 689 416	43 709 385	15 980 031

La société Lloyd Tunisien a maintenu la provision pour dépréciation sur les créances d'opération de réassurances pour un montant de 281 047 DT.

(C) Autres créances

Libellé	2023	2022	Variation	
Personnel	405 956	360 992	44 964	(i)
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités pub	12 528 245	11 250 896	1 277 349	
Débiteurs divers	7 120 831	17 784 372	-10 663 541	
Total des créances brutes	20 055 032	29 396 260	-9 341 229	

(i) Ce montant correspond essentiellement aux avances et acomptes accordés au personnel

(D) Les provisions pour dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Provisions pour dépréciation des créances nées d'OP Ass	17 646 410	16 637 965	1 008 445	(i)
Provision pour dépréciation des cessions et retro	281 047	281 047	-	
Provision pour dépréciation des autres créances	505 638	501 378	4 260	(ii)
Total des provisions pour dépréciation des créances	18 433 095	17 420 390	1 012 705	

(i) Les provisions pour dépréciation des autres créances nées des opérations d'assurances directes ont augmenté de **1 008 445** DT se détaillant comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provisions sur arriérés agences	11 150 454	11 150 454	-
Provisions sur créances contentieux primes	5 825 556	5 096 234	729 323
Provisions sur Autres créances nées des opérations d'AD	670 400	391 278	279 122
Total	17 646 410	16 637 965	1 008 445

(ii) La provision pour dépréciation des autres créances se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provision pour dépréciation autres débiteurs divers	387 331	387 331	-
Provision pour dépréciation sur les loyers	118 307	114 047	4 260
Total	505 638	501 378	4 260

AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à **38 233 697** DT contre **34 785 191** DT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de **3 448 506** DT se détaillant comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	26 919 604	26 887 899	31 705	(A)
Charges reportées	19 702 412	14 831 324	4 871 087	(B)
Comptes de régularisation actifs	4 533 909	2 999 012	1 534 897	(C)
Total des autres éléments d'actifs bruts	51 155 925	44 718 236	6 437 690	
Provisions / autres éléments d'actifs	-12 922 228	-9 933 045	-2 989 184	
Total des autres éléments d'actifs nets	38 233 697	34 785 191	3 448 506	

(A) Les avoires en banques, CCP, chèques et caisse

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à **20 178 378** DT contre **21 286 572** DT au 31 décembre 2022. La variation se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Effets à recevoir	6 141 025	6 570 943	-429 917
Effets et chèques impayés	13 157 435	12 123 724	1 033 711
Banques & comptes de Trésorerie assimilés	3 287 601	4 654 786	-1 367 185
Autres Avoirs	4 333 543	3 538 446	795 096
Total des avoires bruts	26 919 604	26 887 899	31 705
Provisions effets et chèques impayés	-6 387 831	-5 247 933	-1 139 898
Provisions sur comptes bancaires	-141 128	-141 128	-
Provisions sur Autres Avoirs	-212 266	-212 266	-
Total des avoires nets	20 178 378	21 286 572	-1 108 194

(B) Les charges reportées

Le solde des comptes charges reportées nettes s'élève au 31 décembre 2023 à **13 521 409** DT contre **10 499 607** DT au 31 décembre 2022. La variation de **3 021 802** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Frais d'acquisitions reportés	10 938 186	8 179 991	2 758 195	(i)
Charges à répartir	8 764 226	6 635 469	2 128 756	
Autres charges à répartir	-	15 864	-15 864	
Total des charges reportées	19 702 412	14 831 324	4 871 087	
Résorptions	-6 181 002	-4 331 717	-1 849 285	
Total des charges reportées nettes	13 521 409	10 499 607	3 021 802	

- (i) Ce compte enregistre la partie afférente aux primes non acquises, aux commissions et aux frais d'acquisition engagés par la compagnie. Ces frais seront reportés aux exercices de rattachement de ces primes.

(C) Les comptes de régularisation actifs

Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2023 à **4 533 909** DT contre **2 999 012** DT au 31 décembre 2022. La hausse de **1 534 897** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	2 322 591	1 844 284	478 307
Produits à recevoir	1 211 796	351 171	860 625
Autres comptes de régularisation	999 523	803 557	195 966
Total des comptes de régul Actifs	4 533 909	2 999 012	1 534 897

III.2 Capitaux propres et passifs

III.2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Capital social	45 000 000	45 000 000	-
Réserves et primes liées au capital	10 792 035	10 540 000	252 035
Autres capitaux propres	22 500 000	22 500 000	-
Résultats reportés	4 788 667	-4 159 868	8 948 535
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	83 080 702	73 880 132	9 200 570
Résultat net de l'exercice	9 223 906	9 200 570	23 336
Capitaux propres avant affectation	92 304 608	83 080 702	9 223 906

Les capitaux propres avant affectation s'élevaient au 31 décembre 2023 à **92 304 608** DT contre **83 080 702** DT au 31 décembre 2022.

Les autres capitaux propres correspondent à des émissions des titres participatifs de :

- ✓ 17,5 millions réalisée en décembre 2018,
- ✓ et de 5 millions réalisée en Décembre 2019.

III.2.2 PA1 : Autres passifs financiers

Le solde des dettes auprès des établissements bancaires et financiers s'élève au 31 décembre 2023 à **15 000 000** DT.

Libellé	2023	2022	Variation
Dettes Etab. Bancaires & Financiers	15 000 000	-	15 000 000
	15 000 000	-	15 000 000

III.2.3 PA2 : Les provisions pour autres risques et charges

Le solde des provisions pour risque s'élève au 31 décembre 2023 à **518 176** DT contre **953 522** DT au 31 Décembre 2022 soit une variation de **-435 346** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
PROVISION POUR LITIGES	518 176	953 522	-435 346
	518 176	953 522	-435 346

III.2.4 PA3 : Les provisions techniques

Le solde des provisions techniques s'élève au 31 décembre 2023 à **206 047 498** DT contre **180 325 159** DT au 31 Décembre 2022 soit une variation de **25 722 339** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Provisions techniques assurance non vie	205 575 210	179 842 335	25 732 875	(A)
Provisions techniques assurance vie	472 288	482 824	-10 536	(B)
Total	206 047 498	180 325 159	25 722 339	

(A) Provisions techniques assurance non vie

Les provisions techniques de l'assurance non vie se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Provisions pour primes non acquises	55 187 822	43 265 044	11 922 779	(i)
Provisions pour sinistres à payer (non vie)	146 305 521	130 468 364	15 837 157	(ii)
Provisions pour part bces et ristournes (non vie)	3 155 458	5 146 094	-1 990 637	
Autre provisions techniques (non vie)	926 409	962 833	-36 424	
Total	205 575 210	179 842 335	25 732 875	

(i) L'augmentation de la provision pour primes non acquises de **11 922 779** DT se détaille par branche comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provision pour PNA RD	9 440 334	5 718 016	3 722 318
Provision pour PNA Auto	38 127 251	32 821 616	5 305 635
Provision pour PNA Incendie	5 027 495	3 056 438	1 971 057
Provision pour PNA Transport	1 528 540	854 575	673 965
Provision pour PNA autres branches	1 064 202	814 398	249 804
Total	55 187 822	43 265 044	11 922 779

(ii) La variation des provisions pour sinistres non-vie de **15 837 157** DT se détaille, par branche comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provision pour sinistres RD	33 666 013	28 296 196	5 369 817
Provision pour sinistres Auto	89 073 087	74 650 690	14 422 397
Provision pour sinistres Incendie	9 386 005	16 227 429	-6 841 424
Provision pour sinistres Transport	8 647 265	7 147 590	1 499 675
Provision pour sinistres autres branches	5 533 151	4 146 460	1 386 692
Total	146 305 521	130 468 364	15 837 157

(B) Provisions techniques assurance vie

Les provisions techniques en assurance vie se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provisions pour sinistres à payer (vie)	472 288	482 824	-10 536
Total	472 288	482 824	-10 536

III.2.5 PA5 : Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 décembre 2023 à **112 578 757** DT contre **91 909 782** DT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de **20 668 975** DT.

III.2.6 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2023 à **98 402 862** DT contre **97 757 381** DT au 31 décembre 2022 soit une hausse de **645 481** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	13 606 886	10 477 115	3 129 771	(A)
Dettes nées d'opérations de réassurances	22 038 340	20 846 306	1 192 033	
Autres dettes	62 757 636	66 433 960	-3 676 324	(B)
Total	98 402 862	97 757 381	645 481	

(A) Les dettes nées d'opérations d'assurances directes

La variation des dettes nées d'opérations d'assurances directes de **3 129 771** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Compte courant agents	5 075 067	2 919 378	2 155 689
Commissions à payer Agents	6 041 664	5 259 437	782 226
Compte d'attente à régulariser agents	2 293 657	2 011 539	282 118
Autres	196 499	286 761	-90 262
Total	13 606 886	10 477 115	3 129 771

(B) Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2023 à **62 757 636** DT contre **66 433 960** DT au 31 décembre 2022 soit une baisse de **3 676 324** DT :

Libellé	2023	2022	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	447 753	447 753	-
Personnel	1 688 717	2 117 762	429 045
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	8 081 216	6 063 980	2 017 237
Actionnaire comptes courants associé : CFI	20 500 000	22 000 000	-1 500 000
Créditeurs divers	32 039 950	35 804 465	-3 764 515
Total	62 757 636	66 433 960	-3 676 324

III.2.7 PA7 : Les autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Report Commissions Reçues Réassureurs	1 338 305	950 711	387 594
Produits constatés d'avance	894 367	770 821(*)	123 546
Concours bancaires et autres passifs financiers	408 908	336 894	72 014
Total	2 641 580	2 058 426	583 154

(*) le montant des décotes et surcotes non courus à la date d'arrêté en 2022 a été présenté au niveau de la rubrique AC332 – Obligations, autres titres à rev. Fixe.

IV. Note Sur l'Etat de Résultat

IV.1 Production

IV.1.1 Primes Acquisées

A. Primes Acquisées Non Vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2023	2022	Montant	%
Primes Nettes Ex &Ant				
RD	31 283	22 283	9 000	40%
AUTO	102 229	88 168	14 061	16%
INCENDIE	21 951	16 194	5 757	36%
TRANSP	9 328	8 680	648	7%
GRELE	3 760	2 822	938	33%
GROUPE	25 094	18 297	6 797	37%
Total	193 645	156 444	37 201	24%
Var Prov Annulation Primes	-639	90	-729	-810%
Var Prov PANE	1 361	974	387	40%
Total Primes Nettes	194 367	157 508	36 859	23%
Var Prov PNA	-11 923	-1 566	-10 357	661%
Primes Acquisées	182 445	155 942	26 502	17%

En 2023, les primes acquises non-vie totalisent **182 445** mD contre **155 942** mD l'exercice précédent, soit une croissance de **17%**.

B. Primes acquises vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2023	2022	Montant	%
Primes émises & acceptées nettes	2 065	1 648	417	25%
Var Prov PANE	292	22	270	1241%
Var Prov Prime à annuler	1	94	-93	-99%
Primes Acquisées	2 357	1 764	594	34%

En 2023, les primes acquises vie totalisent **2 357** mD contre **1 764** mD l'exercice précédent, soit une hausse de **34%**.

IV.2 Charges des sinistres

IV.2.1 Règlement de sinistres

Les sinistres réglés ont augmenté de **16%** pour totaliser **90 676** mD en 2023 contre **78 166** mD en 2022.

(En mD)

Désignation		2023		2022		Var
		Montant	Part en %	Montant	Part en %	%
Affaires Directes Non Vie	Risques Divers	9 212	10,16%	8 527	10,91%	8,03%
	Automobile	49 324	54,40%	44 553	57,00%	10,71%
	Incendie	7 047	7,77%	8 798	11,26%	-19,91%
	Transport	2 291	2,53%	524	0,67%	337,29%
	Grêle	1 067	1,18%	14	0,02%	7719,98%
	Groupe	20 990	23,15%	15 219	19,47%	37,92%
	Total Non Vie	89 930	99,18%	77 634	99,32%	15,84%
Total Vie	504	0,56%	500	0,64%	0,79%	
Total Affaires Directes		90 434	99,73%	78 134	99,96%	15,74%
Acceptations		242	0,27%	32	0	659,02%
Total Général		90 676	100,00%	78 166	100,00%	16,00%

IV.2.2 Charges des Sinistres non vie

La charge de sinistres non vie a enregistré une augmentation de **19.95%** par rapport à 2022.

(En mD)

Désignation	2023	2022	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
Sinistres payés	90 172	77 666	12 506	16%
Versements de rentes	119	105	14	14%
Recours et sauvetages encaissés	-3 441	-2 566	-875	34%
Frais de Gestion des sinistres	12 542	10 427	2 116	20%
Prestations payées	99 392	85 631	13 761	16,07%
Provisions SAP (net de recours) à la clôture	146 306	130 468	15 837	12%
Provisions SAP (net de recours) à l'ouverture	-130 468	-120 033	-10 436	9%
Variation de la provision pour sinistres à payer	15 837	10 436	5 402	51,76%
Charge de sinistres	115 229	96 067	19 162	19,95%

IV.2.3 Charges des Sinistres vie

La charge des sinistres Vie a enregistré une augmentation de **63.30%** par rapport à 2022.

(En mD)

Désignation	2023	2022	Variation	
			Montant	%
Sinistres et capitaux échus	504	500	4	1%
Frais de Gestion des sinistres	75	196	-121	-62%
Prestations payées	579	696	-117	-16,80%
Provisions SAP à la clôture	472	483	-11	-2%
Provision SAP transféré à LLOYD VIE	-	4 558	4 558	100%
Provisions SAP à l'ouverture	-483	-5 389	4 906	-91%
Variation Provision SAP	-11	-348	337	-97%
Charge des sinistres	568	348	221	63,30%

IV.3 Représentation des engagements techniques

Le total des engagements techniques hors recours a diminué en 2023 de **30,095 MD** et atteint **226,186 MD** contre **196,091 MD** en 2022. Cette variation est due essentiellement à la hausse des provisions pour prime non acquise de **11,923 MD** et à la hausse des provisions pour sinistres à payer brutes des prévisions de recours à encaisser de **20,209 MD** et la baisse des provisions pour participation aux bénéfices et ristourne de **1,991 MD**.

IV.4 Notes sur les provisions pour sinistres à payer (Annexe 10)

(En DT)

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	50 084 358	48 472 735	44 238 701	40 492 203	25 219 025
Provisions pour sinistres	5 829 606	14 668 502	13 284 116	25 175 004	34 056 421
Total charges des sinistres	55 913 964	63 141 237	57 522 817	65 667 207	59 275 445
Primes acquises	75 865 332	81 008 695	92 017 121	118 193 737	132 553 384
% sinistres / primes acquises	73,70%	77,94%	62,51%	55,56%	44,72%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	55 472 506	49 477 775	51 578 313	58 282 882	37 584 466
Provisions pour sinistres	11 396 887	7 107 140	17 312 752	25 471 933	46 196 829
Total charges des sinistres	66 869 393	56 584 916	68 891 065	83 754 815	83 781 295
Primes acquises	81 008 695	92 017 121	118 193 737	132 553 384	155 942 182
% sinistres / primes acquises	82,55%	61,49%	58,29%	63,19%	53,73%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	55 325 494	56 381 336	68 048 743	66 143 766	41 368 520
Provisions pour sinistres	4 822 546	9 331 985	17 472 141	30 624 493	53 916 983
Total charges des sinistres	60 148 039	65 713 320	85 520 884	96 768 259	95 285 503
Primes acquises	92 017 121	118 193 737	132 553 384	155 942 182	182 444 565
% sinistres / primes acquises	65,37%	55,60%	64,52%	62,05%	52,23%

IV.5 Notes sur la ventilation des charges et produits (Annexe 11)

(En DT)

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
1 Placements immobiliers			
1 1 Immeubles	388 586	388 586	99 747
1 2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
Total	388 586	388 586	99 747
2 Participations			
2 1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	1 750 245	1 750 245	-
2 2 Emprunts obligataires	1 869 742	1 869 742	
2 3 Actions de sociétés cotées en bourse	13 453 820	13 453 820	450 981
2 4 Parts et actions dans les OPCVM	27 434	27 434	-
2 5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	-
2 6 Autres actions et valeurs mobilières	1 242 995	1 242 995	84 715
2 7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	6 525 589	6 525 589	-
2 8 Contrats en unités de comptes	-	-	-
2 9 Autres	-	-	-
Total	24 869 825	24 869 825	535 696
3 Autres placements			-
4 Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	79 512	79 512	7 901 868
Total Revenus & Charges de placements	25 337 924	25 337 924	8 537 311
Intérêts	7 553 823	7 553 823	
Frais externes	290 360	290 360	
Autres frais	693 129	693 129	
Total charges des placements	8 537 311	8 537 311	

IV.6 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie (Annexe 12)

Intitulé	Temporaire décès
Primes	2 357 316
Charges de prestations	568 444
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	0
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	1 788 871
Frais d'acquisition	207 977
Autres charges de gestion nettes	140 886
Charges d'acquisition et de gestion nettes	348 863
Produits nets de placements	25 521
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	25 521
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 619 051
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	576 909
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	87 708
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	829 891
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-124 542
Résultat technique	1 340 987
Informations complémentaires	-
Montant des rachats	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes à la clôture	472 288
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-482 824
Provisions mathématique	-
Provision mathématique à la clôture	-
Provision mathématique à l'ouverture	-
A déduire	-
Provisions devenues exigibles	-

IV.8 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie (Annexe 15)

Intitulé	Temporaire décès	Raccordement
Primes	2 357 316	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	568 444	CHV1 1°colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	0	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		CHV10-PRV3 1°colonne
Solde de souscription	1 788 871	
Frais d'acquisition	207 977	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	140 886	CHV43-CHV5- PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	348 863	
Produits nets de placements	25 521	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	CHV3 1°colonne
Solde financier	25 521	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 619 051	PRV1 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	576 909	CHV1 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	87 708	CHV2 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	0	CHV3 2°colonne
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	829 891	CHV44 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-124 542	
Résultat technique	1 340 987	
Informations complémentaires	-	
Montant des rachats	-	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	
Provisions techniques brutes à la clôture	472 288	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-482 824	
Provisions techniques brutes à la clôture	-	
Provision mathématique à l'ouverture	-	
A déduire	-	
Provisions devenues exigibles	-	

IV.9 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie (Annexe 16)

	TOTAL	raccordement
Primes acquises	182 444 565	
Primes émises	194 367 344	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-11 922 779	PRNV12 1°colonne
Charges de prestations	115 192 459	
Prestations et frais payés	99 391 726	CHNV11 1°colonne
Charges des provisions pour prestations diverses	15 800 733	CHNV2+CHNV6 1°colonne+ CHNV12
Solde de souscription	67 252 106	
Frais d'acquisition	30 726 826	CHNV41- CHNV42
Autres charges de gestion nettes	14 209 007	CHNV43- CHNV5+PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	44 935 832	
Produits nets de placements	12 299 343	PRNV2-CHNV9
Participation aux résultats	-1 675 837	CHNV3 1°colonne
Solde financier	10 623 506	
Primes cédées aux réassureurs	-94 739 892	PRNV11 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocds dans les primes acquise	2 954 128	PRNV12 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocds dans les prestations payées	39 536 800	CHNV11 2°colonne
Part des réas et/ou des rétrocds dans les charges de prov pour prestation	3 913 868	CHNV12 + CHNV2+CHNV6 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocd dans la participation aux résultats	1 676 777	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réass et/ou des rétrocd	18 735 530	CHNV44
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-27 922 789	
Résultat technique	5 016 991	
Informations complémentaires	0	
Provisions pour primes non acquises clôture	-55 187 822	
Provisions pour primes non acquises ouverture	43 265 044	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	146 305 521	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-130 468 364	
Autres provisions techniques clôture	926 409	
Autres provisions techniques ouverture	-962 833	
A déduire :	-	
Provisions devenues exigibles	-	

IV.10 Notes sur le tableau des engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus représente des cautions de garanties au 31 Décembre 2023 à **20 903 KDT** contre **5 925 KDT** jusqu'au 31 Décembre 2022. Le montant des cautions de garanties données aux assurés au 31 décembre 2023 s'élève à **35 KDT**

IV.11 Notes sur L'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice a enregistré une diminution de 432 KDT par rapport à l'exercice précédent en passant de 7644 KDT en 2022 à 7 212 KDT en 2023.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ce flux est passé de 5.0 KDT en 2022 à 3.7 KDT en 2023, soit une variation de -1.3 KDT :

Cette variation provient principalement des rubriques suivantes :

- Les encaissements des primes reçues des assurés ont enregistré une augmentation de 37 994 KDT.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres ont enregistré une augmentation de 19 673 KDT.
- La variation entre décaissements des primes pour les cessions et les encaissements des sinistres pour les cessions a connu une baisse en faveur des réassureurs en passant de 47 145 KDT en 2022 à 56 245 KDT en 2023.
- Les commissions versées aux intermédiaires ont enregistré une augmentation de 3 660 KDT.
- Les décaissements aux fournisseurs et au personnel ont enregistré une augmentation de 7 423 KDT.
- La variation entre décaissements et les encaissements liés à l'acquisition de placements financiers ont enregistré une baisse de 5 129 KDT.
- Les taxes sur les assurances versées au trésor ont enregistré une hausse de 8 091 KDT.
- Les produits financiers reçus ont enregistré une hausse de de 1 339 KDT.
- Les autres mouvements ont enregistré une variation de 3 095 KDT.

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Ce flux est passé de -1 170 KDT en 2022 à -19 028 KDT en 2023, soit une variation de 17 857 KDT.

(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financements

Ce flux est passé de -60 KDT en 2022 à 14 920KDT en 2023 soit une variation de 14 980KDT.

V. Notes Complémentaire

V.1 Parties liées

La compagnie gère des polices d'assurance souscrites par les sociétés du Groupe BAYAHI.

Les chiffres d'affaires réalisés avec les sociétés du groupe en 2023 totalisent 11 395 KDT.

Les transactions les plus importants ont été effectuées avec MG, SICAM, SOTUVER, TPR, TUNICAST et FOUNA DISTRIBUTION :

Sociétés	CA (en KDT)
MG	5 224
SICAM	1 341
SOTUVER	792
TPR	212
TUNICAST	362
FOUNA DISTRIBUTION	129

Les achats effectués par LLOYD assurances avec les sociétés du groupe s'élèvent durant l'exercice 2023 à 188 KDT avec CETRAM, IMMOBILIERE MONTFLEURY, CLOUD MASTER et TUNISIE PARK SERVICE.

Sociétés	Achats
IMMOBILIERE MONTFLEURY	114
CLAUD MASTER	70
TUNISIE PARK SERVICE	4
Total general	188

Les charges de location pour l'exercice 2023 s'élèvent à 114 KDT TTC auprès de la Société de Promotion Immobilière le Montfleury pour la location d'un dépôt à usage d'archives.

V.2 Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 21 Juin 2024 par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du LLOYD TUNISIEN S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître des capitaux propres de 92 304 609 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9 223 906 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le conseil d'administration du 21 juin 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Karim DEROUICHE**

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2023

Le Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Votre conseil d'administration a autorisé des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe qui ont été souscrits dans les conditions suivantes :

Emetteur	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts rattachés à l'exercice 2023 en KDT	Taux
Zeineb de promotion immobilière	20 000	1 970	TMM +2,5%
C.F.I	23 600	676	TMM +2,5%
Immobilière Magasin Général	1 000	3	TMM +2,5%
Promotion Immobilière Montfleury	2 000	412	TMM +2,5%
Founa Distribution	-	199	TMM +2,5%
Total	46 600	3 259	

2. En date du 26 décembre 2023, votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 6 500 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de ses besoins de trésorerie.

L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 6 500 KDT.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre en 2023.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2023.

3. Votre société a conclu avec LLOYD VIE un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe à usage de bureaux une partie du 3ème étage du siège social ainsi que des places de parking et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 140 KDT.

Une majoration annuelle de 3% sera appliquée à partir de la deuxième année de location. Cette sous location est consentie pour une durée ferme de sept ans commençant le 1^{er} mai 2023 et finissant le 30 Avril 2030 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les revenus de location au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 111 KDT en TTC. Ce contrat a été autorisé à postériori par le Conseil d'Administration du 21 juin 2024.

4. Votre société a conclu un contrat de crédit avec la Banque Tuniso - Lybienne « BTL » portant sur un montant de 15.000.000 dinars et destinés à financer l'acquisition par la société de 439.539 parts sociales de la société Zeineb de promotion immobilière.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration du 04 décembre 2023.

5. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 juin 2024 les cessions et les acquisitions des actions cotées du groupe. Les opérations ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Cession des actions SOTUVER :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
27/12/2023	916 189	5 477	11 168	5 691
27/12/2023	574 242	3 433	7 000	3 567

Cession des actions TPR :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
31/10/2023	400 802	1 759	2 000	241

Acquisition des actions SOTUVER

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
27/12/2023	916 189	11 168

Acquisition des actions TPR

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
27/12/2023	918 700	4 520

Acquisition des actions Magasin General

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
27/12/2023	310 000	2 480

6. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 4 décembre 2023 les cessions et les acquisitions des actions non cotées du groupe. Les opérations ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Cession des parts SOTUVER GLASS INDUSTRIES

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
20/12/2023	999.000	5	6	999

Acquisition des parts Zeineb de promotion immobilière

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
27/12/2023	439 539	15 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Votre société a réalisé en 2022 des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe. Ces billets de trésorerie qui ont été totalement remboursés durant l'exercice 2023 et qui ont généré courant le même exercice des intérêts pour un total de 135 KDT se détaillent comme suit :

Emetteur	Intérêts rattachés à l'exercice 2023 en KDT	Taux
C.F.I	33	TMM + 2,5
Promotion Immobilière Montfleury	5	TMM + 2,5
Zeineb de promotion immobilière	81	TMM + 2,5
Founa Distribution	16	TMM + 2,5
Total	135	

2. Votre société ayant émis des titres participatifs dont la souscription a été réservée à l'actionnaire « CFI » sur une période de 7 ans. La créance est arrivée à échéance le 29 décembre 2022.

Les Parties ont convenu de loger le montant de celle-ci, soit quinze millions (15.000.000) de dinars, dans un compte courant associé rémunéré au taux du marché monétaire majoré de de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. La convention de compte courant associé a été signée en date du 29 décembre 2022.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2023, votre société a remboursé CFI une partie du compte courant à hauteur de 8 000 KDT.

Ainsi, l'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 7 000 KDT.

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 1 114 KDT pour l'exercice 2023.

3. Votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 7 000 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de ses besoins de trésorerie.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 731 KDT pour l'exercice 2023.

4. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 5 000 KDT remboursables sur une période de 7 an rémunérée à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 0.25% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 12 décembre 2019 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2019. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 25 décembre 2019.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 889 KDT pour l'exercice 2023.

5. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 17 500 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 1.2% des primes émises, nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 26 novembre 2018 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2018. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 10 décembre 2018.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 3 749 KDT pour l'exercice 2023.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni en date du 31 janvier 2017 a désigné Monsieur Yazid SELLAOUTI en tant que Directeur Général de la société et a chargé le comité de rémunération de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 18 décembre 2018 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général avec effet au 1er janvier 2018. A ce titre, Il perçoit, une rémunération annuelle de 200 000 DT nette d'impôts et charges sociales payable sur 12 mois, une prime de bilan de 50 000 DT, une indemnité mensuelle de 2 500 DT net par mois au titre de la voiture de fonction, bons d'essence de 500 DT par mois, téléphone, tickets restaurant, une assurance vie et santé, ligne ADSL ou FO et le remboursement de 70% de la police auto.

A compter du 1^{er} janvier 2021, cette rémunération est désormais équivalente à une indemnité mensuelle brute de 56 500 DT servie sur 12 mois et un forfait téléphonique mensuel de 100 DT en TTC

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26 décembre 2022 a décidé de fixer le mandat de Monsieur Yazid SELLAOUTI, en qualité de Directeur Général à une durée de trois (3) ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

- Le conseil d'administration réuni en date du 26 novembre 2018 a désigné Monsieur Karim GHELALA en tant que Directeur Général Adjoint de la société et a chargé le comité de rémunérations de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 12 juillet 2021 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint avec date d'effet au 1er janvier 2021. Il perçoit, à ce titre, une rémunération annuelle de 174 720 DT net d'impôts et charges sociales et hors avantages fiscaux payable sur 12 mois ainsi que des bons d'essence de 600 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant et le remboursement de 70% de la police auto.

Par ailleurs, il a bénéficié d'une rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 pour un montant net de 45 480 DT qui a été servie en septembre 2023.

Les obligations et engagements de la société LLOYD TUNISIEN S.A envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (DT)

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme (*)	679 200	-	518 509	33 786	80 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	15 824	-	-	-
Total	679 200	-	534 333	33 786	80 000	-

(*) Charges sociales et fiscales comprises.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR
Karim DEROUCHE

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE